

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 Mme LOUISE BOUCHER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINTE-SOPHIE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 2 décembre 2003, 19 h
Club Optimiste
2181, rue de l'Hôtel de Ville
Sainte-Sophie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1
PRÉSENTATION DES REQUÊTES :	
SERENA D'AGOSTINO.....	10
BRUNO CLOUTIER.....	11
FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS	
KAREL MÉNARD.....	15
CRE LAURENTIDES	
JACQUES RUELLAND.....	17
COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE PRÉVOST	
ISABEL SAUVÉ.....	19
COALITION LAURENTIENNE POUR UNE GESTION RÉGIONALE DES DÉCHETS	
NORMAND BEAUDET.....	19
DENISE BROUILLARD.....	22
ENVIRO MILLE-ÎLES	
MARTIN DRAPEAU.....	23
PRÉSENTATION PAR INTERSAN INC. :	
HUBERT BOURQUE.....	25
REPRISE DE LA SÉANCE.....	31
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
KAREL MÉNARD.....	32
SYLVAIN GAUTHIER.....	40
MATHIEU MARKARIAN.....	42
NORMAND BEAUDET.....	51
STÉPHANIE BÉLANGER.....	66
ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER.....	72
HÉLÈNE CHATILLON.....	81
LIDIA QUINTANA.....	86
DENISE LOCAS.....	94

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie.

10 Mon nom est Claudette Journault. Je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement. Cette commission est également constituée de madame Louise Boucher, qui agira à titre de commissaire.

15 Je précise que nous avons été assermentées toutes les deux devant un juge de la Cour supérieure et que nous disposons des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. De plus, nous nous sommes engagées à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement reposant sur l'équité, l'intégrité, l'impartialité et la transparence.

20 Je vous donne un aperçu du déroulement de cette première séance d'audience. Je prendrai d'abord une quinzaine de minutes pour vous exposer les règles générales ainsi que la façon de procéder afin de permettre un débat éclairé, serein et respectueux. Je présenterai ensuite les personnes-ressources et les membres de l'équipe de la commission, puis j'inviterai les requérants de l'audience à venir présenter les motifs de leur requête. Enfin, le promoteur
25 présentera son équipe et nous fera un court résumé de son projet et des répercussions environnementales qu'il prévoit.

30 À la suite de cette présentation, nous prendrons une pause d'environ quinze minutes et vous pourrez à ce moment-là vous inscrire au registre disponible à l'arrière de la salle si vous souhaitez poser des questions qui seront, à ce moment-là, présentées à la commission. Au retour de la pause, j'appellerai les personnes par ordre d'inscription au registre à venir poser leurs questions.

35 Je fais d'abord la lecture du mandat confié au BAPE. Cette lettre mandat a été signée le 5 novembre 2003 par le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Thomas J. Mulcair, et est adressée au président du BAPE, monsieur André Harvey.

«Monsieur le président,

40 *En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie par Intersan incorporée et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du Bureau débutera le 2 décembre 2003.»*

45 Le mandat de la commission débute donc aujourd'hui. C'est un mandat d'enquête et d'audience publique qui a une durée maximale de quatre mois. Le présent mandat prendra donc fin au plus tard le 2 avril 2004, date limite à laquelle le BAPE doit remettre le rapport au ministre de l'Environnement, monsieur Mulcair.

50 C'est en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* que nous aurons ensemble à discuter et à analyser ce projet.

Cet article édicte que:

55 «Nul ne peut entreprendre une construction, un ouvrage, une activité ou une exploitation ou exécuter des travaux suivant un plan ou un programme dans les cas prévus par le règlement du gouvernement sans suivre la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement.»

60 Cette procédure est sous la responsabilité du ministre de l'Environnement.

Les commissions du BAPE examinent les projets qui leur sont soumis dans une perspective de développement durable en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

65 Nous aimerions profiter de l'occasion pour souligner le 25e anniversaire du BAPE, vingt-cinq ans de démocratie participative au cours desquels le BAPE a donné aux communautés l'occasion d'exprimer leur point de vue afin que leur opinion soit considérée dans le processus décisionnel.

70 Je vous explique brièvement la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Alors, avant l'intervention du BAPE, d'abord, tout promoteur dont le projet est assujéti à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement doit exprimer son intention d'entreprendre son projet en déposant un avis de projet au ministre. À la suite de la
75 réception de cet avis de projet, le ministre transmet une directive, qui indique au promoteur les sujets que doit couvrir son étude d'impact.

Une fois l'étude d'impact réalisée, le promoteur la dépose et le ministre de l'Environnement en examine le contenu afin de s'assurer qu'elle traite des éléments. C'est le
80 ministère de l'Environnement qui en examine le contenu afin de s'assurer que le contenu répond bien aux exigences de la directive.

Lorsque l'étude d'impact est jugée conforme à la directive, le ministère émet un avis de recevabilité. Le ministre mandate alors le BAPE pour rendre publique l'étude d'impact.

85 C'est à ce moment-là que le BAPE commence son travail avec le public. Le dossier est alors soumis à la consultation du public durant une période de 45 jours. C'est au cours de cette

période que toute personne, organisme, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique auprès du ministre de l'Environnement.

90

La période d'information et de consultation publique concernant le projet actuellement à l'étude a débuté le 16 septembre et s'est terminée le 31 octobre. Le ministre a reçu 22 demandes d'audience au cours de cette période et 22 demandes d'audience sont signées par les personnes et organismes suivants:

95

Madame Serena D'Agostino;

l'Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu, monsieur Jacques Morazain;

Monsieur Bruno Cloutier et madame Chantal Charron;

100

Le Consortium l'Écho-Logique inc., monsieur Stéphane Leclerc;

Le Réseau des femmes des Laurentides, madame Sophie Gilbert;

Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, signée par monsieur Karel Ménard;

Enviro Mille-Îles, monsieur Martin Drapeau;

105

Groupe Récupération, monsieur Patrick Boyer;

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, monsieur Jacques Ruelland;

Le Comité consultatif en environnement de la Ville de Prévost, madame Isabel Sauvé;

Recyclo-Centre, monsieur Vincent Smith;

Le Conseil régional de l'environnement de Laval, monsieur Guy Garand;

110

Madame Clotilde Bertrand;

Madame Lise Toupin et monsieur Roger Addison;

La Coalition Laurentienne pour une Gestion régionale des déchets, monsieur Normand Beaudet;

Environnement jeunesse, monsieur Robert Ménard;

115

Écocité, madame Lily Pelletier;

Le Réseau des Ressourceries du Québec, monsieur Michel Séguin;

La Ressourcerie de Lac Saint-Charles, madame Diane Laberge;

Sainte-Anne-Plus, madame Danielle Demers-Thérien;

Madame Denise Brouillard;

120

Action RE-buts.

Ce sont les 22 organismes qui ont présenté une requête. Alors, c'est donc un mandat de quatre mois qu'on a, je vous l'ai dit tout à l'heure, et je vous répète que le rapport sera remis au ministre le 2 avril 2004.

125

Le BAPE effectue une analyse et en même temps le ministère de l'Environnement fait aussi une analyse. Alors, le rapport du ministère va aussi être présenté au ministre de l'Environnement, et c'est à partir de ces deux documents que le ministre va prendre une décision sur les suites à donner au projet à l'étude.

130

C'est au Conseil des ministres que se prend la décision finale. Alors, le ministre de l'Environnement présente une recommandation au Conseil des ministres.

135 Tout au cours des quatre mois, nous avons des centres de consultation qui sont ouverts au public. Alors, il y a des centres de documentation du BAPE ainsi que le site Internet. L'adresse, vous pourrez l'avoir derrière la salle mais, rapidement, c'est le www.bape.gouv.qc.ca. Tous les documents relatifs au projet sont sur le site Internet du BAPE.

140 Les centres de documentation sont situés au bureau du BAPE de Québec, au 575, rue Saint-Amable, 2e étage, et à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal.

145 De plus, il y a quatre centres de consultation dans la région. Ils sont situés aux endroits suivants: à Sainte-Sophie, à la Bibliothèque municipale, au 2212, rue l'Hôtel de Ville; à Sainte-Anne-des-Plaines, au bureau de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, au 139, boulevard Sainte-Anne; à Saint-Jérôme, à la Bibliothèque Marie-Antoinette-Foucher, 185, rue du Palais; à Mirabel, à la Bibliothèque centrale, secteur Saint-Janvier, 17710, rue du Val-D'Espoir.

150 Dans ces centres, vous trouverez l'étude d'impact et toute la documentation relative au projet rendues publiques lors de la période d'information et de consultation publique; la liste des documents déposés en audience publique régulièrement mise à jour; deux séries de cédéroms comprenant toute la documentation déposée, mise à jour au cours de l'audience et dont les centres assureront le prêt.

155 Tous les documents déposés au cours de l'audience seront déposés dans les centres permanents de documentation ainsi que dans le site Internet du BAPE et sur cédéroms dans les quatre centres de consultation de la région précédemment énumérés.

160 Pour toute information supplémentaire concernant les centres de consultation ou pour toute information non accessible parce que vous ne disposez pas d'un ordinateur, vous pouvez communiquer avec madame Louise Bourdages au BAPE, au numéro sans frais 1-800-463-4732.

165 Alors, je vous explique brièvement le processus général de l'audience. L'audience se déroule en deux parties. La première partie est consacrée à aller chercher l'information nécessaire à bien comprendre le projet, les enjeux également et c'est le temps de poser vos questions. Vos questions doivent m'être adressées et la commission va se charger d'aller chercher l'information nécessaire pour bien comprendre le projet et ses impacts, tant du côté du promoteur que du côté des personnes-ressources qui sont ici pour répondre aussi à vos questions.

170 Les séances publiques vont se dérouler donc ce soir et, à partir de demain, en après-midi. Je vous signale que demain matin, il y a une visite de terrain. On va vous expliquer ça derrière la salle, au besoin. Mais les séances publiques comme telles se poursuivront ici mercredi et jeudi, en après-midi et en soirée. En après-midi, ça commence à 13 h et, en soirée, ça commence à 19 h. Au besoin, une séance sera ajoutée vendredi matin.

175

Donc, demain matin, il va y avoir une visite du site d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie. Cette activité est sous la responsabilité de la commission du BAPE. Cette visite est tenue à l'intention de toute personne intéressée par le projet soumis à l'étude de la commission du BAPE et a été organisée avec la collaboration du promoteur. Les représentants d'Intersan

180

fourniront des explications relatives aux installations, à la gestion du site, aux travaux en cours et au projet d'agrandissement proposé.

185

Afin de faciliter l'organisation de cette visite, nous vous demandons de vous inscrire auprès de la coordonnatrice du secrétariat de la commission. Alors, les autobus ou l'autobus va partir d'ici, demain à 9 h. Et on vous demanderait d'être ici au plus tard à 8 h 45 pour assurer le bon déroulement et faire en sorte que tout le monde soit satisfait de la visite.

190

La deuxième partie de l'audience publique, elle, est consacrée à recevoir vos opinions. C'est alors que la commission entendra l'opinion de tous ceux et celles qui le désirent, qu'ils aient déposé un mémoire ou qu'ils fassent une présentation orale.

195

Les séances de cette deuxième partie débuteront le 13 janvier, à 19 h, dans cette même salle. Suite à des demandes et à la lecture de la provenance des mémoires, la commission considérera la possibilité de tenir une ou des séances dans d'autres municipalités. L'information sera confirmée par communiqué de presse.

200

Vous êtes donc priés d'informer, dès que possible, la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Anne-Lyne Boutin – elle est ici ce soir et pendant toute la semaine – donc de l'informer de votre intention de présenter un mémoire afin de faciliter l'organisation de la logistique. Vous aurez jusqu'au 8 janvier 2004 pour nous faire parvenir votre mémoire. Le dépôt préalable des mémoires permet à la commission de prendre connaissance du contenu de ces mémoires avant l'audience et ainsi de préparer les séances publiques. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission sans le présenter lors des séances.

205

Vous trouverez à la table à l'arrière de la salle l'information relative à la rédaction, à la présentation et à la transmission de votre mémoire.

210

Finalement, un mémoire, c'est quelque chose qui est très simple. C'est votre opinion. Vous devez rédiger de façon simple comment vous voyez ça le projet, est-ce que vous l'estimez acceptable ou non. Et si vous pensez qu'il y a des modifications à apporter pour le bonifier, c'est libre à vous d'en faire la présentation dans votre mémoire. Ce sont vos arguments que nous attendons de vous en deuxième partie.

215

Donc, en première partie, on n'entendra pas les gens pour recevoir vos opinions. On va aller chercher de l'information pour qu'on ait tout ce qu'il faut pour se prononcer en deuxième partie en toute connaissance de cause.

220 Alors, les règles de procédure à suivre en audience publique sont les suivantes. Le nombre de questions permises est de deux par intervention, en évitant les sous-questions. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Vous avez la possibilité de vous réinscrire par la suite au registre pour des questions supplémentaires.

225 Nous demandons d'éviter les préambules aux questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

Les membres de la commission peuvent intervenir en tout temps pour obtenir de l'information supplémentaire.

230 Toutes les questions du public doivent m'être adressées. De même, toutes les réponses aux questions doivent être adressées à la commission. Aucun échange direct ne devra se faire entre le promoteur, les porte-parole des organismes et le public.

235 La commission ne tolérera aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser les débats sereins est de respecter les règles de procédure du BAPE. Les questions sont permises, mais pas les accusations. Respecter ces règles de procédure du BAPE constitue la meilleure façon d'éviter les poursuites en dommages.

240 Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement doivent l'être le plus tôt possible. Si la réponse ne peut être donnée immédiatement, la commission se chargera de l'obtenir lors de séances ultérieures ou encore par écrit. Ces réponses feront partie du dossier et seront disponibles dans les centres de consultation, dans les formats mentionnés précédemment.

245 Dans la mesure du possible, tous les documents déposés lors des séances seront accessibles dans les centres de consultation la semaine suivante.

250 Si un document demandé est considéré comme confidentiel par la personne qui le détient, elle doit en faire part à la commission au moment où celle-ci en demande le dépôt. Si la commission le décide, le document doit lui être remis avec la mention *confidentielle*. La commission donnera aux personnes concernées l'occasion d'établir le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. La commission prendra ensuite une décision écrite et cette décision sera elle-même rendue publique.

255 Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, qui se chargera de vérifier auprès de la commission.

260

265 Puisque le mandat de cette commission comprend aussi, en plus de la tenue d'une audience publique, un mandat d'enquête, la commission aura donc son propre questionnement au cours de cette audience, parfois même dans la foulée des questions que vous aurez initiées. Ce questionnement pourrait se compléter après la partie publique. Dans ce cas, les questions et les réponses seront déposées officiellement.

270 Alors, je fais la présentation des personnes-ressources. Nous avons invité, comme je l'ai dit tout à l'heure, des ministères et organismes à venir au cours de la semaine pour répondre aux questions du public. Ils ont répondu avec beaucoup de générosité. Alors, on va leur demander de se présenter.

Le ministère de l'Environnement.

275 **M. MICHEL SIMARD :**

Oui, bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, madame la commissaire.

280 Mon nom est Michel Simard. Je suis le porte-parole du ministère de l'Environnement. Je suis accompagné, du ministère de l'Environnement à côté de moi, monsieur Colin Bilodeau du Service de gestion des matières résidentielles; et à l'arrière, un collègue des évaluations environnementales, Hervé Chatagnier; et monsieur Robert Marcotte de la Direction régionale.

LA PRÉSIDENTE :

285 Bonsoir. Recyc-Québec.

Mme DENISE AUGER :

290 Oui, bonsoir, madame la présidente. Je suis Denise Auger de Recyc-Québec.

LA PRÉSIDENTE :

La MRC Rivière-du-Nord.

295 **M. PIERRE GODIN :**

300 Bonsoir, madame la présidente, madame la commissaire. Effectivement, je suis le directeur général de la MRC. Je suis accompagné de la directrice adjointe également, madame Danielle Simard, et madame Chantal Levert qui a préparé le plan de gestion des matières résiduelles.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. La Communauté métropolitaine de Montréal.

305

M. JACQUES TROTTIER :

Je suis Jacques Trottier de la CMM et responsable de l'environnement et du plan de gestion des matières résiduelles qui est en cours actuellement.

310

LA PRÉSIDENTE :

Merci. La Municipalité de Sainte-Sophie.

315

M. ANDRÉ CHARRON :

Oui. Bonsoir à tous. André Charron de la Municipalité de Sainte-Sophie, directeur général, secrétaire trésorier.

320

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir. Le ministère de la Santé et des Services sociaux.

325

M. JACQUES NORMANDEAU :

Bonsoir, madame la présidente. Je suis Jacques Normandeau, toxicologue à la Direction régionale de la santé publique des Laurentides.

330

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir. Alors, dans la salle, il y a également des personnes-ressources. Je leur demanderais de se lever. Le Comité consultatif agricole de la MRC de la Rivière-du-Nord.

335

M. MARC AUBIN :

Oui. Bonsoir, Marc Aubin.

340

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation, madame Lucie Tanguay. La Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines.

345

M. SERGE LEPAGE :

Bonsoir. Serge Lepage, directeur général de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines.

LA PRÉSIDENTE :

350 Bonsoir. La Municipalité de Mirabel.

M. MARCEL LORRAIN :

355 Bonsoir. Marcel Lorrain, directeur général adjoint de la Ville de Mirabel.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir. La MRC Rivière-du-Nord.

360 **Mme DANIELLE SIMARD :**

Bonsoir. Danielle Simard, directrice générale adjointe.

LA PRÉSIDENTE :

365 Alors, bonsoir à tous.

Il y aura également d'autres personnes qui seront appelées à venir se joindre aux personnes-ressources afin d'apporter un complément d'information au besoin. Il y a des gens qui
370 pourront répondre aux questions par téléphone, dans certains cas. Ces personnes ne seront pas nécessairement présentes ce soir, mais elles seront soit disponibles par lien téléphonique ou elles pourront présenter, fournir des réponses aussi lors de séances subséquentes ou par écrit.

Il me fait plaisir maintenant de vous présenter les membres de l'équipe de la commission
375 du BAPE: les analystes qui supportent les travaux de la commission tout au cours des quatre mois, madame Édith Bourque, madame Julie Milot et madame Linda St-Michel; la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Anne-Lyne Boutin; la conseillère en communication, madame Louise Bourdages; l'agente de secrétariat, madame Kathleen Martineau.

380 Le technicien du son est monsieur Jean Métivier. L'organisation technique est assurée par monsieur Daniel Moisan. Et les transcriptions sont assurées par madame Lise Maisonneuve.

Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est
385 doté d'une déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir compléter le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre à madame Bourdages avant de quitter.

390 Je vous rappelle qu'il est interdit de fumer dans la salle et je vous prierais de bien éteindre vos cellulaires.

395 Alors, je rappelle que tout ce qui est dit en audience publique est pris en notes et les transcriptions seront disponibles également sur le site Internet et dans les lieux que j'ai énumérés tout à l'heure.

400 Alors, il y a des signataires de requêtes qui ont indiqué leur intention de venir présenter les motifs de leur requête. Ce n'est pas les 22 signataires de requêtes, mais quelques-uns l'ont fait.

Alors, je ne sais pas si madame Serena D'Agostino est présente? Si elle veut venir présenter les motifs de la requête d'audience publique.

405 **Mme SERENA D'AGOSTINO :**

Bonsoir, madame Journault.

LA PRÉSIDENTE :

410 Bonsoir.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

415 Bonsoir, la commission.

420 Moi, je suis une citoyenne d'origine italienne. J'ai décidé de m'établir dans les Laurentides pour la qualité de l'environnement et je ne suis pas la seule. Je pense que les Laurentides, c'est la région qui a un niveau démographique, c'est la seule qui a une augmentation du monde comme moi qui choisissent de venir ici pour la qualité de l'air, pour le potentiel récréo-touristique de la région. Et j'ai l'impression qu'un projet comme ça soit une menace à ça et je suis très inquiète pour la santé des personnes. Je suis très inquiète pour la santé des générations futures, du monde qui sont en aval du dépotoir, pour la qualité de l'eau. Ça m'inquiète beaucoup. C'est pour ça que je vous ai écrit et j'ai demandé des audiences.

425 Alors, je pense que les citoyens ont des responsabilités aussi, pas juste des droits. Et je sais que dans cette situation, c'est des citoyens qui font leur possible avec un gros projet qui peut se défendre très bien au niveau médiatique. Et je fais beaucoup confiance au BAPE pour que le BAPE donne aux citoyens la possibilité de protéger la qualité de vie et celle de leurs descendants. Et c'est pour ça que je souhaitais que les audiences soient tenues à bref terme.

430 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

435 J'ai oublié de mentionner tout à l'heure que demain soir, la séance va être consacrée
particulièrement aux questions d'eau, qualité d'eau souterraine, qualité de l'eau et aussi tout ce
qui concerne les aspects de la santé.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

440 J'ai quelque chose aussi. Mon intérêt et mes craintes pour ce projet aussi ont été
soulevés par un article que j'avais découpé dans La Presse. C'est un vieux article de 99.
Malheureusement, je n'en trouvais pas un plus propre, mais c'est à propos des effets de la
carrière Miron sur la santé des citoyens avoisinants.

445 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va recevoir votre dépôt de document. Merci.

450 Monsieur Bruno Cloutier, madame Chantal Charron, Rose-des-Vents et Desneiges et
Noé. Bonsoir!

M. BRUNO CLOUTIER :

455 Bonsoir, madame la présidente, madame Boucher. Chantal est avec le restant des
troupes à la maison.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

460

M. BRUNO CLOUTIER :

Je vais vous lire notre requête.

465 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous voulez, s'il vous plaît, la résumer au besoin, parce qu'il y a quand même
beaucoup de personnes dans la salle. Une dizaine de minutes, ça va?

470 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Oui. Parmi les quatre requêtes que j'ai envoyées, c'est ma quatrième audience publique,
c'est la plus courte. Par nervosité et pour être bien compris, je vais la lire intégralement.

475 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous dirai quand ça fera neuf minutes.

480 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Alors, ça a été écrit à Saint-Hermas, le 25 octobre 2003. C'est adressé à monsieur Thomas J. Mulcair. C'était également adressé à madame Danielle Dallaire, qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission du BAPE # 187 de Marchand.

485 Ça consiste en deux objets. Le premier objet, c'est le projet d'agrandissement du LES de Marchand par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, dossier 3211-23-39. C'est la documentation de support au dépôt verbal du mémoire BAPE # 187. Le sous-objet est le projet d'agrandissement du LES de Sainte-Sophie, requête en demande d'audience publique.

490 «Alors, madame Dallaire, monsieur le ministre Mulcair,

La présente est pour vous confirmer le dépôt verbal de notre mémoire le 5 novembre prochain concernant le projet mentionné en rubrique principale. Suite à notre démarche, il s'agira donc d'un résumé de notre compréhension de la situation actuelle et qui concerne la 495 gestion des matières résiduelles au Québec, plus particulièrement sur le dossier de l'agrandissement du site de Marchand et dans le même esprit que notre dépôt verbal de la commission du BAPE de Lachenaie en mars 2003. La présente fait également office de demande d'audience publique concernant l'agrandissement du LES de Sainte-Sophie.

500 Les motifs et les raisons et prérequis attendus sont également répertoriés ci-bas dans ce document d'introduction ou de support à notre dépôt verbal du mémoire concernant l'agrandissement du site de Marchand. L'originalité de cette démarche est peu orthodoxe, nous en convenons. Il n'a pour but que de nous simplifier la tâche en de communs échanges en 505 fonction des dates limites imposées par les différents exercices en cours et concernant un seul et unique sujet: le E résiduel des 3RV.

Spécifiquement pour l'audience de Marchand, nous préférons cette fois-ci vous transmettre en annexes, disons préparatoires pour nous, notre correspondance produite et transmise depuis septembre 2001 et spécifiquement à partir de la commission du BAPE à 510 Lachute. Le point en commun étant la gestion des matières résiduelles dans un écosystème choisi et élargi, il s'agit aussi d'une recherche pour déterminer quelles sont les options pour tous riverains de sites d'enfouissement dans un rayon d'au moins 10 kilomètres avec une situation problématique de frontière arbitrairement tracée sur une carte. Pour aller un peu plus loin, notre mémoire ou témoignage verbal sera donc tributaire en partie de notre connaissance acquise au 515 cours des dernières années et soigneusement résumé en ces annexes signées et transmises.

Il s'agira ainsi pour nous le 5 novembre d'un dix minutes de plus dans la balance et spécifiquement pour Marchand et notre contexte. Nous garderons donc notre dix minutes pour

520 Sainte-Sophie en son temps, puisqu'il est important pour nous d'entendre les riverains en audience avant tout jugement prématuré. Pour l'heure, il s'agit donc intégralement des notes de calepin produites les 17, 18 et 19 octobre derniers.

525 À ce jour et depuis maintes lectures, ceci reste, nous le confirmons, notre mémoire concernant le site de Marchand et non pas un addenda au présent document. Peut-être s'agit-il d'un tout indissociable. Nous ne croyons pas redéposer cette correspondance dans une prochaine commission du BAPE. Un transfert du savoir acquis d'une commission à l'autre est attendu du BAPE. Nous ne sommes qu'une goutte d'eau. La déceler à travers le rapport final est une réponse dans une vision globale. Ne serait-ce qu'à travers des recommandations, cette
530 réponse est attendue avec confiance en cette commission et les suivantes concernant les matières résiduelles, mais surtout au niveau de l'enfouissement au Québec et de sa gestion globale.

535 La méthode concernant la correspondance étant la même depuis le début, il s'agit donc pour nous de la même rigueur que nous nous imposons à chaque participation aux commissions du BAPE, spécifiquement celle de prendre connaissance par l'étude de tous les documents, requêtes, mémoires, dans la mesure de nos moyens et à notre rythme, le contexte étant celui donc d'un quotidien bien semblable à d'autres avec ceci de différent: un certain intérêt à lire de la documentation concernant les matières résiduelles.

540 Notre méconnaissance des limites et des structures, de toute cette mécanique ponctuelle de cadres législatifs de toute commission qui imbrique également la gestion actuelle des matières résiduelles, les mécanismes de révision, les PGMR et PREMR et etc, reste à ce jour notre plus grand talon d'Achille, celui aussi de la grande majorité de citoyens, qui se reflète dans le manque d'intérêt ou de confiance en des cadres de gestion bien loin du quotidien.

545 Une démarche instinctive sous forme de correspondance à sens unique et qui consiste à transmettre des idées en explique la forme. La chronologie en explique le sens et est donc essentielle à une compréhension globale puisqu'il s'agit aussi de pistes laissées pour nos enfants. Il s'agit d'une histoire. Notre démarche nous semble justifiée par la réponse que nous retrouvons en ces rapports et jugements liés à la grande majorité de cette correspondance. Ces
550 mêmes rapports ont toujours été tributaires de la poursuite de notre recherche.

555 Du reste, le rapport de la commission du site de Marchand sera très attendu donc dans la mesure où pour nous, riverains par définition, il devient donc un prérequis à l'audience du BAPE de Sainte-Sophie. Cette demande est ainsi transmise par la présente introduction et que nous transmettons au ministre de l'Environnement, monsieur Thomas J. Mulcair, la date limite pour l'envoi des requêtes étant celle aussi des dépôts écrits des mémoires de la présente audience de Marchand.

560 Il s'agit encore une fois pour nous au quotidien de vous démontrer que la gestion des matières résiduelles et l'enfouissement forment un tout indissociable sur plusieurs kilomètres à la ronde. À l'instar des matières résiduelles, nous ne reconnaissons aucune frontière qui nous imposerait une limite participative, si ce n'est que les limites naturelles définies par l'espace qui

nous entoure et le trajet à emprunter pour se rendre d'un point A vers un point B. Le cadre et l'objectif sont toujours de devoir revenir dormir à la maison.

565

Au niveau de l'enfouissement, la collaboration régionale est déjà établie. Il s'agit d'un fait, d'une évidence. Il faut aller plus loin maintenant et limiter les sites d'enfouissement, en ouvrir de nouveaux pour diminuer la pression sur les mégasites existants en deçà de 300 000 tonnes par année, ne serait-ce que pour augmenter la durée de vie et diminuer les nuisances. C'est l'essence même du principe de base du développement durable. 100 000 tonnes par année sont beaucoup plus faciles à gérer environnementalement dans le contexte actuel que 30 000 tonnes par année. Ce n'est pas une erreur. Il est également beaucoup plus facile à gérer 250 000 tonnes par année que 500 000 ou même 1 million de tonnes par année. Et puis qui contrôle l'urgence, si ce n'est celui qui en impose un agrandissement?

570

575

Les riverains et le salut de leur liberté vous imposent l'ouverture d'autres sites d'enfouissement en limitant la grosseur des sites existants pour diminuer la pression. Ceci, pour nous, reste problématique par le message envoyé dans le décret de Lachute de septembre 2003. L'urgence dans ce contexte de transition en a dilué l'importance du questionnement et de cette prise de conscience. Une volonté politique ne viendra jamais des chargés de projet. Nous trouvons certaines réponses dans les évaluations environnementales, mais elles n'expliquent pas tout. En prendre plus pour une régie par année pour amener l'investissement global d'enfouissement à zéro pour les municipalités membres aux dépens des riverains, ce n'est pas le type de collaboration interrégionale que nous envisageons, ceci ne favorisant un rien une saine gestion pondérée à tous les points de vue.

580

585

Les 3RV et le E sont deux solitudes distinctes et c'est ce que nous constatons à l'heure actuelle. La gestion des sites d'enfouissement reste un élément du quotidien des riverains. La production de matières résiduelles fait partie du quotidien de tous et chacun. Les riverains ont une faible représentation démographique. Pour nous à Saint-Hermas, à travers la CMM, c'est dilué dans la masse et puis le site qui nous concerne à 3,2 kilomètres de notre maison ne fait même pas partie de la CMM. Et cette masse démontre bien peu d'intérêt à la gestion des sites d'enfouissement, sauf pour les riverains de sites d'enfouissement. Ceux qui côtoient un site d'enfouissement, eux, en ont démontré. Les riverains à Marchand sont à l'écoute.

590

595

Le PMGMR de la CMM, la consultation publique et l'espoir de la création d'un troisième scénario par un amalgame des deux premiers afin de diminuer la grosseur des sites d'enfouissement, même à l'extérieur du territoire de la CMM, soit à 3,2 kilomètres de notre demeure, sont des éléments qui se bousculent dans notre quotidien. C'est le chemin à suivre, bien que nous ne sachions où ceci nous mènera. Y trouverons-nous une oreille attentive? Il s'agit cependant de se diriger vers cette orientation importante pour arriver à un choix de société et une gestion globale et équitable.

600

605

En aucun cas la faible démographie des riverains ne devrait justifier d'aller à l'encontre de ce principe de base d'une saine gestion des matières résiduelles dans un contexte de développement durable, celui donc que nous laisserons en héritage. Limiter la grosseur des

610 sites d'enfouissement, et ce débat ne devrait jamais être dilué dans la politique de gestion des
3RV, mais c'est ce que nous constatons aujourd'hui, et les promoteurs de sites d'enfouissement
qui se déresponsabilisent, mais ça les riverains le savaient déjà. La durée de vie des sites est
une variable de propagande en ce moment et devrait être normalisée. Limiter la grosseur des
sites ne se veut pas un frein au développement en soi, seulement une mise à niveau vers le
raisonnable.

615 Dans le cadre de l'audience de Marchand, vous trouverez ci-joint à cette introduction les
documents mentionnés ci-haut, un index récapitulatif chronologique de ces mêmes documents
et quelques thèmes ou notes et questionnement résiduel de calepin, et concernant
spécifiquement le projet à l'étude, quoique nous ne survolerons que certains aspects lors de
notre présentation verbale du 5 novembre prochain.

620 Cette présentation, la présente et les documents annexés forment donc un tout que nous
appelons mémoires pour Marchand, la requête en demande d'audience publique concernant
l'agrandissement du LES de Sainte-Sophie étant la présente introduction, les orientations sur
l'enfouissement développés en cette missive et concernant le PMGMR seront reprises en un
mémoire distinct que nous déposerons à la commission du PMGMR de la CMM annoncée le 9
625 octobre 2003. Il s'agit aussi pour nous de démontrer que ce PMGMR révisé est un élément clé et
son rapport, sans présumer du contenu, demeure un autre prérequis concernant l'audience
publique et probable du BAPE concernant cette fois-ci l'agrandissement du site de Sainte-Sophie.

630 Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus sincères.»

C'est signé: Bruno Cloutier, Chantal Charron ainsi que Rose-des-Vents, Desneiges et
Noé. Nous sommes une famille, celle de la 12ième Nation.

635 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre présentation.

M. BRUNO CLOUTIER :

640 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

645 Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

M. KAREL MÉNARD :

Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, madame la commissaire.

650 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

655

Bonsoir.

M. KAREL MÉNARD :

660

Je vais simplement lire la demande que le Front commun a adressée à monsieur Mulcair, ministre de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

665

Oui. Je vous demanderais de vous présenter pour la transcription, s'il vous plaît.

M. KAREL MÉNARD :

670

Oui. Karel Ménard. Je suis directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

LA PRÉSIDENTE :

675

Merci.

M. KAREL MÉNARD :

680

«Monsieur le ministre,

Par la présente, nous sollicitons la tenue d'audiences publiques tenues sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour le projet cité en rubrique.

685

Nous croyons qu'en agrandissant ce qu'il est convenu d'appeler son mégasite d'enfouissement sanitaire, la compagnie Intersan inc. favorisera et perpétuera l'enfouissement massif et pêle-mêle des déchets. Cette pratique va à l'encontre des principes de la gestion écologique des déchets, de l'équité interrégionale et risque de mettre en péril l'atteinte des objectifs gouvernementaux de valorisation.

690

Nous avons également de sérieuses réserves sur ce que le promoteur qualifie de bioréacteur. Selon nous, le principe de la bioréaction appliqué au lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie n'offre aucun gain environnemental sur les lieux d'enfouissement technique classiques et il présente même une fausse impression de sécurité sur le plan environnemental et des risques à la santé humaine.

695 À présenter ce qui serait un des plus gros dépotoirs au Québec, non plus comme étant
un lieu d'enfouissement mais un bioréacteur issu des dernières technologies environnementales,
la compagnie Intersan inc. n'induit-elle pas en erreur la population et les élus sur ses vrais
mobiles, c'est-à-dire la poursuite de ses lucratives activités d'élimination de nos ressources au
détriment de l'effort collectif de réduction que votre gouvernement demande actuellement à tous
les Québécois et les Québécoises?

700 La compagnie Intersan inc. se propose également d'éliminer dans son seul site de
Sainte-Sophie plus du tiers des déchets destinés à l'élimination de la grande région
métropolitaine de Montréal, soit près de 20 % des déchets de la province, et ce, en 2008. Une
telle concentration des activités d'enfouissement n'est pas souhaitable tant au niveau de la
705 recherche d'alternative à l'élimination qu'à celui de la planification de la gestion sur les plans
régional et provincial, comme le récent décret d'urgence de votre gouvernement à l'endroit de
cette compagnie tend à démontrer.

710 Pour ces raisons et bien d'autres, nous souhaiterions des audiences publiques sur ce
projet afin que votre gouvernement ait en sa possession le maximum d'informations pour qu'il
puisse prendre la plus éclairée des décisions sur l'agrandissement ou non du lieu
d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie par la compagnie Intersan inc.

715 Veuillez agréer, monsieur Mulcair, l'expression de nos meilleurs sentiments.»

Et c'est signé par moi-même, Karel Ménard.

LA PRÉSIDENTE :

720 Merci, monsieur Ménard.

S'il vous plaît, je vous demanderais de ne pas applaudir à chaque présentation.

Le Conseil régional Laurentides, s'il vous plaît.

M. JACQUES RUELLAND :

725 Madame la présidente, madame la commissaire, bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

730 Bonsoir!

M. JACQUES RUELLAND :

735 Jacques Ruelland, président du Conseil régional de l'environnement des Laurentides. Je
vais résumer la requête qu'on a envoyée au ministre Mulcair sur le sujet en cours.

740 Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides considère que la qualité de vie, la prospérité des Laurentides sont directement reliées aux choix environnementaux qui se font aujourd'hui. Dans cette perspective, nous estimons que l'agrandissement du site dans le but de recevoir des matières résiduelles produites à l'extérieur de la région, et en particulier dans la métropole, va à l'encontre des intérêts de la population des Laurentides et de ses générations futures.

745 La *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* accordait, en effet, cinq ans aux différents pouvoirs publics responsables de la gestion des matières résiduelles pour adopter des stratégies et des mesures visant, entre autres, à réduire la production de rebuts conventionnels et assurer la gestion des matières résiduelles sur une base territoriale correspondant en général au territoire des MRC.

750 La région des Basses-Laurentides en particulier, qui est déjà densément peuplée et où les prévisions de croissance démographique sont les plus élevées au Québec, compte deux mégasites d'enfouissement et un mégasite d'entreposage de matières dangereuses qui sont essentiellement destinés à recevoir des déchets importés de l'extérieur de la région.

755 Les implications diverses et concrètes de cette réalité devraient, à notre avis, faire l'objet d'un examen sérieux par la commission du BAPE. Il nous apparaît, en effet, difficilement concevable que l'incapacité de certaines juridictions à solutionner leurs problèmes de gestion des matières résiduelles constitue l'argument central justifiant l'agrandissement du site de Sainte-Sophie.

760 Or, les diverses juridictions municipales de notre région ont fait depuis quelques années un travail important afin d'élaborer des PGMR conformes aux objectifs de la Politique. Elles se proposent de prendre en charge cette gestion de manière territoriale. Et certaines ont l'intention d'exercer un droit de regard sur l'importation des déchets. Nous espérons donc que la responsabilité territoriale de la gestion des matières résiduelles sera au coeur des discussions de cette commission.

LA PRÉSIDENTE :

770 Merci, monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

775 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

780 Nous invitons le Comité consultatif en environnement de la Ville de Prévost. Est-ce que la personne est ici? Oui.

Mme ISABEL SAUVÉ :

Bonjour, madame la présidente. Je suis Isabel Sauvé. Je représente le Comité consultatif en environnement de la Ville de Prévost. Alors, je vais vous lire ma demande.

785

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

790

Mme ISABEL SAUVÉ :

«Monsieur Mulcair,

795

En tant que Comité consultatif en environnement de la Ville de Prévost, nous demandons la tenue d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie afin de pouvoir faire connaître notre opinion concernant, entre autres, les quantités de déchets demandées dans le projet d'agrandissement et de permettre à la population des Laurentides d'exprimer son opinion sur ce projet.

800

Ce projet est sur le territoire de notre MRC. Nous avons déjà débuté des démarches auprès de la MRC pour qu'elle inscrive dans son PGMR une limitation des quantités de déchets enfouis sur son territoire. Les Laurentides ne veulent pas demeurer la poubelle de Montréal et de villes encore plus éloignées. À elle seule la pollution due au transport sur une grande distance de ces déchets est inacceptable. Il est également primordial de connaître la provenance des déchets qui seront enfouis de façon à vérifier si les municipalités exportatrices font les efforts requis pour la réduction de leurs déchets, tel que spécifié dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

805

810

En espérant que le processus démocratique du BAPE donne aux citoyens la possibilité de participer à l'élaboration du projet et de protéger leur qualité de vie, veuillez agréer, monsieur Mulcair, nos salutations les plus sincères.»

Et c'était signé par moi, Isabel Sauvé.

815

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

La Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets.

820

M. NORMAND BEAUDET :

Bonsoir, madame la présidente, madame la commissaire, membres de la commission.

825 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

830 **M. NORMAND BEAUDET :**

Alors, je vous lis ça. D'abord, je veux vous remercier de me donner la parole et de permettre l'exercice de ce droit pour les citoyens et citoyennes.

835 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez vous présenter, s'il vous plaît?

840 **M. NORMAND BEAUDET :**

Normand Beudet, président de la Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets.

845 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

850 **M. NORMAND BEAUDET :**

Madame la présidente, nous avons demandé une audience publique pour trois motifs.

855 Premièrement, parce que ce dépotoir est en opération depuis 40 ans et n'a jamais connu d'évaluation indépendante, encore moins d'une consultation publique. De plus, compte tenu de l'absence presque totale de réglementation en 1964, on peut supposer que le choix du site n'a pas été fait en fonction de critères environnementaux pertinents à ce type d'activité, notamment toute l'hydrogéologie du secteur, sa proximité à d'importantes nappes aquifères et le sens d'écoulement des eaux souterraines, par exemple. Aujourd'hui, il se retrouve tout près d'activités agricoles, de quelques résidences et même d'un camping.

860 Le deuxième motif, madame, on veut savoir qui est imputable, qui est responsable des décisions et des autorisations des autorités publiques et politiques concernant ce mégadépotoir à Sainte-Sophie. Madame la présidente, c'est sans aucune étude d'impact ni consultation publique que les volumes de déchets enfouis à ce dépotoir cumulant près de 40 ans de déchets toxiques de toutes natures sont passés, selon les propres chiffres du promoteur, d'environ 350 000 tonnes par année en 1996 à plus de 750 000 tonnes en 1998, puis à 864 000 en 1999, 865 889 000 en 2000.

Derrière ces chiffres, il y a un déferlement quotidien de plusieurs centaines de camions de vidanges d'abord sur le rang Sainte-Marguerite puis maintenant sur la route 158, où l'on

870 compte des résidences, des petits commerces, écoles et résidences pour personnes âgées. Malgré un tollé de protestation de la population et de notre organisme s'opposant à ce changement de vocation qu'on peut qualifier étant donné les volumes – notamment, on avait à l'époque déposé une pétition de 4 000 noms, en 1999 – le ministère de l'Environnement et le gouvernement du Québec sont restés sourds à nos demandes de réduction des activités d'enfouissement et de consultation publique.

875 Madame la présidente, qui est responsable? Qui est imputable? Quelle place pour le principe de précaution et de prévention? Quels sont les recours concrets pour les citoyens en cas de catastrophe? On ne sait pas où on s'en va avec ça. Par exemple, quelle est la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Santé publique concernant l'appui, le maintien ou la cessation d'activités présentant une menace ou un impact direct sur l'environnement ou la santé publique?

885 Après les événements de Walkerton en Ontario, des réponses claires à ces questions nous semblent fondamentales, en particulier en ce qui concerne l'environnement, la santé publique et le processus postfermeture de ce site d'enfouissement. Nous souhaitons que la commission d'enquête du BAPE puisse nous éclairer donc en ce qui concerne la responsabilité et l'imputabilité des décisions des autorités publiques et politiques en cette matière.

890 Le dernier motif, madame la présidente, concerne les préconsultations du promoteur et sa politique de compensation et de redevance, CVER et bioréacteur, est-ce que c'est un emballage surprise? Peut-on associer l'enfouissement incontrôlé de 9 millions de tonnes de déchets acheminés quotidiennement et à toutes heures par plusieurs centaines de camions de vidanges polluant l'air et venant de partout au Québec, peut-on donc associer ça avec un projet privé d'infrastructure de traitement de matières résiduelles appelés CVER, non imputable? Rien oblige le promoteur à réaliser son CVER, et non soumis à une décision par décret, sans tromper la population sur le projet d'agrandissement de ce site. Nous souhaitons que la lumière soit donc faite sur les préconsultations du promoteur, sur le message qui y est véhiculé et sur le rôle du ministère de l'Environnement dans cette opération de relations publiques.

900 Madame la présidente, bien que le mégaenfouissement soit contraire au développement durable et qu'il menace les objectifs de recyclage de la politique québécoise, il obtient un succès étonnant auprès des autorités politiques. Nous sommes stupéfaits de la facilité avec laquelle s'est imposé ce mégadépotoir depuis 1997 et nous sommes très préoccupés de l'appui qu'il semble recevoir du ministère de l'Environnement, CA d'autorisation pour le bioréacteur, levée de moratoire, décret d'urgence, et de certaines autorités politiques comme celles de la Municipalité de Sainte-Sophie et du préfet de la MRC Rivière-du-Nord, monsieur Saint-Onge, l'été passé quand la fermeture a été envisagée dans les médias.

910 Cette politique de compensation et de redevance du promoteur lui apporte certains appuis locaux, mais crée, à notre avis, une distorsion de son acceptabilité. Imaginons leur opinion sans ces argents ou faveurs. Pour juger de la pertinence réelle du projet, ne vaut-il pas

mieux que cette politique soit interdite ou orientée, par exemple, vers Recyc-Québec pour un fonds d'éducation relatif à l'environnement?

915 Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

920 Merci. Madame Denise Brouillard, s'il vous plaît.

Mme DENISE BROUILLARD :

Bonsoir, madame la présidente.

925 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

Mme DENISE BROUILLARD :

930

Madame la commissaire. C'est en tant que citoyenne de Saint-Jérôme que je suis ici. Mes motivations, c'est que l'environnement, c'est une responsabilité collective et individuelle. La gestion des déchets, ça en fait partie. Et je vais vous lire une partie de ma requête.

935

Je suis préoccupée par la demande de la compagnie Intersan d'agrandir son immense site d'enfouissement sanitaire, car l'enfouissement massif et pêle-mêle des déchets sera malheureusement favorisé. Cette pratique va à l'encontre d'une gestion écologique des déchets et de l'équité interrégionale aussi. De plus, au niveau de la santé publique, elle représente des dangers pour notre santé à nous tous.

940

Il semblerait que la compagnie Intersan se propose également d'éliminer dans son seul site de Sainte-Sophie plus du tiers des déchets destinés à l'élimination de la grande région métropolitaine, soit près de 20 % des déchets de la province et ce, en 2008. Si tel est le cas – parce que j'ai encore des espoirs – une telle concentration des déchets d'enfouissement, c'est très inquiétant, très très inquiétant.

945

Comme citoyennes et comme citoyens, nous avons besoin que toute la lumière soit faite sur les impacts, sur les enjeux liés à ce site d'agrandissement pour nous, nos familles, nos enfants. Merci.

950

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, ceci complète les personnes qui s'étaient inscrites pour présenter les motifs de leur requête. Cependant, s'il y a d'autres signataires de requête qui désirent présenter

955 leurs motifs de requête, je leur demanderais de l'indiquer immédiatement. Oui, il y a un autre signataire? Si vous voulez venir, s'il vous plaît, à la table.

M. MARTIN DRAPEAU :

960 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

965

M. MARTIN DRAPEAU :

Mon nom est Martin Drapeau. Je suis président d'un organisme qui s'appelle Enviro-Mille-Îles.

970

Donc, notre organisme a été créé en 2000 pour sensibiliser les gens de la couronne nord à la question environnementale. Vu qu'on est un organisme qui est quand même relativement nouveau, on cite principalement la problématique environnementale de la MRC Thérèse-de-Blainville, dont Sainte-Anne-des-Plaines, municipalité voisine, fait partie.

975

Nos préoccupations par rapport à l'agrandissement du site Intersan de Sainte-Sophie, ça concerne essentiellement la pollution de l'air. Donc, on parle de l'émission de biogaz. Malgré qu'ils soient atténués par des mesures, il demeure quand même que les biogaz, c'est 40 à 60 fois... la puissance, en fait, de gaz à effet de serre, c'est 40 % à 60 % plus nocif en termes de gaz à effet de serre que le CO₂ comme tel. Donc, c'est une préoccupation.

980

Au niveau de la qualité de l'eau, il faut retenir que Sainte-Anne-des-Plaines puise son eau, son aqueduc dans des puits, dont un, entre autres, est situé à quelques kilomètres seulement du site. Je parle de 3 ou 4 kilomètres. Donc, ça, c'est quelque chose qui est préoccupant, d'autant plus que... puis ça, j'inviterais peut-être monsieur Bilodeau du ministère à sortir cette étude-là.

985

Il y a eu une étude portant sur les causes de la contamination des poissons des lacs Lovering et Massawippi par des substances toxiques. Et incidemment, il y a un site d'enfouissement qui appartient à la compagnie Intersan, qui est situé à 3 ou 4 kilomètres de ce site-là, de ces lacs-là. Donc, c'est ça, ce serait peut-être intéressant de sortir ça, parce que je compte en discuter lors des audiences publiques quand on parle de la qualité de l'eau.

990

LA PRÉSIDENTE :

995

Vous allez pouvoir déposer le rapport?

M. MARTIN DRAPEAU :

1000 Est-ce que c'est vraiment nécessaire de le déposer ou je pense que le ministère l'a déjà?
Non?

LA PRÉSIDENTE :

1005 Si le ministère ne l'a pas?

M. MARTIN DRAPEAU :

1010 Il est disponible sur le site, je suis allé le chercher tout à l'heure.

LA PRÉSIDENTE :

Dans le fond, c'est que...

1015 **M. MARTIN DRAPEAU :**

Je peux vous l'envoyer par Internet, si vous voulez.

LA PRÉSIDENTE :

1020 C'est que nous, on veut le rendre disponible pour tout le monde.

M. MARTIN DRAPEAU :

1025 C'est beau. C'est parfait.

LA PRÉSIDENTE :

1030 D'accord? Pour que ce soit facile d'utilisation pour tous les participants d'audience publique.

M. MARTIN DRAPEAU :

1035 C'est parfait. Puis en tout dernier lieu, on est préoccupés évidemment aussi par les nuisances relatives au transport des matières résiduelles vers le site d'enfouissement. Donc, c'est ça. Donc, je vous remercie bien.

LA PRÉSIDENTE :

1040 Merci, monsieur Drapeau.

Est-ce qu'il y a d'autres signataires de requêtes qui désirent présenter les motifs de leur requête immédiatement? Ça va? D'accord.

1045 Alors, nous allons passer à une autre partie, à la présentation du promoteur. On vous demanderait, monsieur Bourque, de bien vouloir présenter les membres de votre équipe et aussi le projet à l'étude.

M. HUBERT BOURQUE :

1050 Bonsoir, madame la présidente, madame la commissaire. Je suis Hubert Bourque. Je suis vice-président pour le développement de nos projets au Québec, c'est-à-dire celui de Sainte-Sophie, de Magog et de Saint-Nicéphore.

1055 À ma droite immédiate est monsieur Daniel Brien, qui est le directeur d'opérations pour ces mêmes sites au Québec, ainsi que monsieur Pierre Légaré, qui est le chargé de projet pour l'étude d'impact environnementale que nous avons déposée comme rapport principal pour la demande que nous avons faite au ministère de l'Environnement.

1060 Alors, premièrement, la compagnie Intersan, c'est la filiale québécoise de l'entreprise Canadian Waste Services basée à Burlington en Ontario et qui est elle-même la filiale de Waste Management, qui a son siège social au Texas.

1065 Au Québec, Intersan, la filiale de Canadian Waste, détient et opère deux postes de transbordement ainsi que trois lieux d'enfouissement sanitaire, dont Sainte-Sophie est inclus. Et cette infrastructure dessert 25 000 commerces et industries, près de 1 million de foyers, c'est-à-dire les matières résiduelles résidentielles, et le fait à travers de 700 employés au Québec.

1070 En ce qui concerne le contenu de la présentation, nous avons structuré une présentation qui répond aux enjeux, aux préoccupations qui ont été exprimées, c'est-à-dire qui ont été exprimées ce soir, qui ont été exprimées à travers la période d'information, ainsi que les préoccupations qui ont été amenées durant les réunions de préconsultation ainsi que le début du comité de vigilance qui a été formé très récemment.

1075 Alors, les préoccupations qui sont exprimées et qu'on entend ce soir sont: premièrement, c'est quoi le projet que Intersan propose, c'est quoi le bioréacteur; deuxièmement, comment ce projet se situe dans le contexte, les obligations et les responsabilités des MRC qui ont l'obligation de préparer les plans de gestion de matières résiduelles dans un échéancier très rapproché; troisièmement, comment que notre projet
1080 respecte la politique québécoise, c'est-à-dire comment le projet se situe dans l'objectif de récupération de 65 % pour l'an 2008.

1085 Ensuite, en ce qui concerne les préoccupations par rapport à l'étude d'impact: premièrement, il a été exprimé que la qualité des eaux est une préoccupation que la population s'attend que Intersan réponde; les nuisances et le voisinage, c'est-à-dire les nuisances aux

voisins rapprochés du site, comment ces impacts peuvent être atténués de façon à être compatibles avec le voisinage; et dernièrement, c'est quoi les retombées de la présence d'une industrie dans la communauté de Sainte-Sophie et comment que ces retombées peuvent améliorer les conditions économiques de la région.

1090

Alors, premièrement, pour aborder le projet, alors le projet qui a été déposé, c'est un projet premièrement qui comprend un terrain, une superficie proposée pour le bioréacteur de 53 hectares dans un terrain en rouge de 65 hectares. Et on voit que la superficie de ce qui est proposé est semblable aux opérations que Intersan opère actuellement. Alors, comme ordre de

1095

grandeur, on propose de développer un terrain adjacent aux opérations actuelles de même taille. C'est une demande pour une durée de vie de neuf ans. Alors, nous allons expliquer pourquoi qu'on a choisi neuf ans, pourquoi qu'on a choisi une capacité de 9 millions de tonnes. Et c'est aussi comme principe de base un maintien de notre présence dans le marché. C'est-à-dire que nous avons choisi de maintenir la même proportion de représentations dans le marché qu'il existe actuellement.

1100

C'est un site aussi à sécurité maximale. C'est-à-dire que nous avons proposé un système de confinement à triple niveau de protection, c'est-à-dire qu'il s'agit de premièrement deux couches de matériel d'imperméabilisation et, dans ces deux couches-là, un système de direction pour vérifier la performance environnementale du système et ensuite un troisième niveau de protection.

1105

Pourquoi le faire? L'entreprise opère et détient environ 300 lieux d'enfouissement en Amérique du Nord et l'entreprise est viable parce qu'elle supporte un standard que l'industrie a accepté depuis plusieurs années. Alors, c'est un standard pour l'entreprise qui est performant, qui a été prouvé et qui est respectueux de la protection de l'environnement.

1110

En ce qui concerne le projet du bioréacteur, c'est un concept qui est intéressant du côté environnemental. C'est intéressant parce que ça permet d'avoir une stabilité de matières résiduelles dans une plus courte période. Alors, c'est de créer des conditions qui favorisent la transformation de matières en produits qui sont inertes. Et aussi, en le faisant, nous créons une énergie verte, un méthane qui dans le futur va avoir une valeur dans le portefeuille québécois diversifié de source d'énergie renouvelable.

1115

1120

Et si on parle de l'importance de cette énergie, actuellement, aujourd'hui, le site produit 1,2 milliard de pieds cubes de méthane et, avec l'ajout du projet bioréacteur, on se rend à 3,5 milliards pieds cubes de méthane. C'est une ressource au Québec qui est précieuse. Et pour fins de comparaison, si on compare les activités de Gaz Métro, Gaz Métro dépend de 200 milliards de pieds cubes de méthane par année. Alors, c'est un début pour remplacer notre dépendance sur le gaz naturel qui provient de l'extérieur.

1125

1130 Ça permet aussi dans le bioréacteur, le bioréacteur, les conditions qui sont favorables au bioréacteur, ce sont une teneur en eau élevée. Ce qu'on s'aperçoit dans le projet actuel de bioréacteur, c'est que le bioréacteur a besoin plus d'eau, plus d'humidité qu'il peut en produire avec l'humidité qui existe dans les déchets. Alors, ce manque d'eau est intéressant, parce que s'il y a un manque d'eau, ça veut dire qu'on peut réduire les rejets en environnement et éliminer certains systèmes de traitement.

1135 Ensuite, le bioréacteur est dépendant d'un système de confinement. On aurait pu choisir comme concept une fondation en béton, une fondation en acier comme contenant. Ça s'adonne que les matériaux dont on se sert ont des propriétés qui sont les plus compatibles avec les opérations que l'on propose, qui sont plus compatibles avec les propriétés de lixiviat et qui ont une performance à long terme qui est exceptionnelle.

1140 Deuxième enjeu, comment que le projet s'intègre à tous les principes du plan de gestion des matières résiduelles. C'est-à-dire, comment qu'on peut en même temps respecter l'intention de la Loi 90 de faire une revalorisation et aussi pouvoir desservir les clients qui se trouvent à l'extérieur du territoire de la MRC.

1145 Alors, si on regarde les obligations qui sont confiées aux MRC sous la Loi 90, premièrement, la planification doit tenir compte des équipements qui existent déjà sur le territoire des MRC comme, par exemple, le site actuel. Deuxièmement, la planification tient compte du marché qui est desservi par ces équipements. Et troisièmement, le plan de gestion doit tenir compte des besoins des territoires limitrophes. Alors, plus tard, on va parler de c'est quoi les besoins qui peuvent arriver à satisfaire ces trois critères-là.

1150 On passe à la justification du projet. Comment Intersan peut justifier un projet de 9 millions de tonnes, 1 million de tonnes par année et aussi, en même temps, respecter les principes de base de la Loi 90. Premièrement, nous avons regardé différentes tendances et nous comprenons qu'il y a eu des données récentes qui démontrent une croissance importante de la production de matières résiduelles, qui n'est pas instinctivement ce qu'on s'attendait de voir. Ça, c'est les données de Recyc-Québec. Et aussi, on a vu une possibilité de maintenir un statu quo et qu'est-ce que ça donne.

1155 Alors, comme principe, si on regarde le marché visé, le marché visé est premièrement la MRC de la Rivière-du-Nord, deuxièmement, la couronne nord, et ensuite, le territoire de la CMM. Il faut comprendre que la vocation du site de Sainte-Sophie est de desservir ce territoire et une fraction du plus grand territoire qui se trouve au sud. Alors, ce site se situe dans un marché où il y a d'autres équipements qui vont pouvoir satisfaire la totalité des besoins de marché.

1160 Alors, si aujourd'hui on peut se dire qu'on va atteindre exactement l'objectif gouvernemental en 2008 ou 65 %, on s'en va en ligne droite d'un volume de 4,5 millions de tonnes à 3 millions de tonnes en l'an 2008 avec une croissance de récupération très impressionnante. Alors, nous avons basé notre projet sur l'atteinte exacte de la politique.

1175 Actuellement, si on regarde la quantité moyenne reçue au site, on représente 27 % du marché visé. Et si, par rapport à la figure qu'on vient juste de présenter, on accepte qu'il y a encore un 3 millions de tonnes à gérer même avec l'atteinte complète de la politique québécoise, il y a encore, avec le statu quo de notre participation dans le marché de 27 %, ça nous donne un 800 000 tonnes à pouvoir gérer dans le marché. Et il faut se rappeler, c'est fait par rapport à l'obligation qui est décrite dans la Loi 90.

1180 Et nous jugeons responsable, nous jugeons qu'il y a une marge de manoeuvre qu'il faut se donner, parce qu'on ne peut pas accepter que les calculs vont se réaliser exactement tel que prévu. La marge de manoeuvre de 25 % nous donne, nous arrive à une demande de 1 million de tonnes par année. Alors, le projet donne une souplesse, c'est-à-dire le projet donne une possibilité de faire un ajustement, malgré que la marge de manoeuvre dans le contexte global est peut-être très serrée.

1185 Alors, pour passer dans la deuxième partie de la présentation, ce sont les enjeux. Quels sont les enjeux qui sont à la base de la préoccupation de la population? Premièrement, ce qui a été exprimé, c'est la qualité des eaux. Il y a deux parties en réponse à la qualité des eaux.

1190 Premièrement, tel qu'il a été exprimé, il y a une opération qui s'est faite, depuis 1964, aux normes... c'est qu'on peut accepter qu'il y avait des normes en 1964, qui ont évolué depuis ce temps-là sur une période de presque quarantaine d'années. Et dans la préparation de l'étude, nous avons fait l'analyse de la situation du passé, la situation du présent. Alors, ça nous a permis d'identifier des situations et ça nous a amenés à déposer une partie intégrale de notre soumission dans le plan de sécurisation. Pourquoi? Parce qu'on considère que notre proposition répond à une performance environnementale élevée et nous jugeons que les activités du passé doivent être ajustées pour être compatibles avec cet objectif.

1195 Alors, ce que nous avons fait dans notre plan de sécurisation actuel, nous avons voulu améliorer cette performance, premièrement en construisant certains équipements, une tranchée périphérique autour du site pour s'assurer que les lixiviats sont captés comme il faut et qu'on réduit la quantité de liquide qui existe sur le site.

1200 On voit ici les bassins qui ont été construits il y a à peu près une dizaine d'années sur la masse de déchets. Professionnellement, on juge que cette présence de liquide peut contribuer à créer une situation qui doit être réglée sur l'ancien site. Alors, vous allez voir durant la visite demain la construction d'un nouveau bassin pour remplacer les bassins qui existent déjà, et ensuite l'amélioration du système de traitement de lixiviat pour s'assurer que les équipements sont là pour arriver à atteindre une performance environnementale élevée.

1205 On voit ici les bassins qui ont été construits il y a à peu près une dizaine d'années sur la masse de déchets. Professionnellement, on juge que cette présence de liquide peut contribuer à créer une situation qui doit être réglée sur l'ancien site. Alors, vous allez voir durant la visite demain la construction d'un nouveau bassin pour remplacer les bassins qui existent déjà, et ensuite l'amélioration du système de traitement de lixiviat pour s'assurer que les équipements sont là pour arriver à atteindre une performance environnementale élevée.

1210 Ensuite l'amélioration du système de traitement de lixiviat pour s'assurer que les équipements sont là pour arriver à atteindre une performance environnementale élevée.

1215 En ce qui concerne le projet proposé, il faut comprendre que le projet proposé définit des conditions qui sont différentes des conditions que nous avons traitées dans le plan de sécurisation. Premièrement, le concept directeur a une capacité d'accepter les eaux de lixiviation et même d'arriver à une situation qui est un déficit d'humidité au moins pour la partie

bioréacteur et en acceptant le fait que les lixiviats qui existent sur l'ancien site doivent être traités avec les équipements qui vont être installés.

1220 Deuxièmement, le projet comprend la construction d'une capacité excédentaire dans le cas que le bioréacteur n'arrive pas à traiter la totalité des lixiviats qui sont produits sur le site. Et ensuite, intégralement, à notre demande, est une surveillance rigoureuse autour du site, qui s'intègre à la surveillance rigoureuse qui va être maintenue sur l'ancienne partie du site.

1225 Un principe qui est essentiel pour le développement de relation avec nos voisins, c'est un principe de bon voisinage. Il y a des inconvénients qui ont été identifiés, qui sont basés sur les discussions que nous avons eues avec nos proches voisins, et les préoccupations ont été la circulation et le bruit, et particulièrement la question d'odeurs.

1230 En ce qui concerne les odeurs, nous avons introduit récemment différentes techniques, premièrement des techniques de neutralisation d'odeurs. Alors, nous avons ajouté aux travaux que nous avons implantés depuis 97, c'est-à-dire les torchères, un système de captage plus performant, récemment un système qui est capable de neutraliser la molécule d'odeur et nous avons eu des résultats intéressants, et il y a encore une amélioration que l'entreprise propose de
1235 faire. Nous avons ajusté nos opérations pour s'assurer que les inconvénients d'odeurs puissent encore être minimisés et nous proposons d'avoir un suivi des odeurs dans le voisinage.

En ce qui concerne la circulation, il faut se rappeler aussi qu'à notre arrivée, la situation de la circulation a été abordée avec les citoyens de Mirabel, au rang Saint-Marguerite, et aussi
1240 avec les citoyens sur la 1ère Rue, ainsi que les citoyens qui vivaient dans la Municipalité de Sainte-Sophie. Les camions passaient en face de l'école, en face de l'église, passaient dans des zones résidentielles. Et malgré que ce sont des routes publiques, Intersan juge que le conflit n'est pas acceptable.

1245 Alors, avec l'accord du ministère des Transports, avec l'accord des municipalités de Sainte-Anne-des-Plaines et de Sainte-Sophie, nous avons pu financer un projet de 1.8 M\$, qui est la construction de Val-des-Lacs et qui a permis de contourner un grand pourcentage des résidences du voisinage. Et la population, plusieurs de nos voisins ont apprécié cette contribution, et ça a permis d'avoir un accès qui a pu réduire les inconvénients dans le voisinage.

1250 Il y a aussi un autre principe que l'entreprise juge important. C'est notre participation dans la communauté. Nous considérons que Intersan doit être présente. Intersan doit supporter les activités communautaires. C'est-à-dire, nous avons accepté qu'il y ait une piste équestre qui se sert de nos terrains, des zones tampons, pour fins de leurs activités. Et nous apprécions ce
1255 partenariat avec ce club.

Nous avons aussi contribué à certaines activités; par exemple, la Montagne d'espoir. Une des maisons que Intersan détient a été offerte à Montagne d'espoir, un organisme à but non lucratif qui fait un bon travail dans la communauté. Et nous sommes fiers d'être associés avec
1260 les avantages sociaux que ce club est capable d'amener à la municipalité de Sainte-Sophie.

1265 Troisièmement, il faut reconnaître qu'il y a des impacts qui sont attachés aux opérations qu'on doit atténuer. Premièrement, la perte d'usage de 65 hectares de terres agricoles a été abordée durant les audiences avec la CPTAQ et le résultat a été la formation d'un comité technique agricole, qui a eu le mandat premièrement de faire l'évaluation de la valeur économique de la perte de ces terres, c'est-à-dire la transformation à vocation agricole pour finalement être utilisé en vocation de gestion de matières résiduelles.

1270 Suite à ces discussions, le Comité de technique agricole avec le support d'Intersan a regardé la valeur économique et aussi regardé des modèles à travers l'Amérique du Nord, qui a servi pour arriver à retourner une valeur dans la communauté et de faire en sorte pour stimuler le développement agricole de la région. Et il y a certaines possibilités qui sont intéressantes, la possibilité de se servir de l'énergie excédentaire pour le développement d'industries autour du site, normalement qui ne pourraient pas s'implanter.

1275 Il y a la question de bruit en construction et en opération. Nous avons pris des mesures et nous sommes prêts à continuer à prendre des mesures comme l'aménagement d'écrans sonores, des contraintes d'opération la nuit, c'est-à-dire d'éviter de se servir de l'alarme de recul, l'interdiction aux transporteurs de se servir de freins Jacob, les freins moteurs, et aussi une ouverture finalement dans le cas où il y a encore un impact résiduel de trouver un moyen de compensation aux résidants dérangés à travers du comité de vigilance, et de le faire d'une façon équitable.

1280 Ensuite, la question qui a été abordée sur le risque à la santé, c'est une question importante. Mais la question se transforme premièrement dans un partage d'information avec la population sur les mesures de confinement qui sont intégrales à notre demande; c'est-à-dire, le système d'étanchéité de la cellule, la captation des eaux et des gaz. Le système de surveillance environnementale est important. La protection de la santé, de la sécurité des travailleurs, la protection de l'eau potable et aussi dans ce contexte de partage d'information que Intersan juge
1285 comme une obligation de développer des relations de confiance et des relations harmonieuses avec le voisinage.

1290 Un dernier comme impact à regarder, Intersan juge que sa présence dans la communauté doit avoir des retombées économiques qui sont bénéfiques. C'est-à-dire, premièrement, une contribution à l'économie locale, qui se transforme en emplois pour la construction et l'exploitation, et quand on aura à parler de la question de la circulation durant la construction, on sait que ces camions-là sont liés à des retombées bénéfiques; une politique d'achats locaux; aussi une participation avec la communauté hôte pour s'assurer que Intersan paye sa juste part pour les services dont elle se sert pour son site sur le territoire de
1295 Sainte-Sophie.

1300 Il y a aussi notre participation à la vie communautaire. Intersan reconnaît que nous sommes là parce que nous sommes capables de développer une relation avec la communauté, et c'est à la base de notre présence sur le site. Ses contributions se transforment en commandite

1305 à certains groupes, au soutien à la récupération et au recyclage, au financement
d'infrastructures, par exemple comme le chemin Val-des-Lacs, et aussi un mécanisme ouvert de
partage d'informations, de consultation et de vigilance.

1310 Et comme il est décrit dans le concept directeur, la valeur énergétique, c'est-à-dire
l'énergie verte, qui est le résultat du bioréacteur, est importante dans le contexte régional d'un
support aux industries et à la vocation agricole de la région. Et finalement, les équipements de
valorisation qui sont complémentaires au bioréacteur, c'est-à-dire la récupération, que ce soit
des matières résidentielles, commerciales, industrielles, institutionnelles, démolition,
1315 construction et le compostage, s'intègrent très bien avec la vision à long terme de la MRC et sa
planification du PGMR.

1320 Finalement, Intersan est ici pour démontrer son ouverture au débat qui se fera dans les
prochains jours. L'entreprise a été présente, elle est présente ce soir en audience publique, elle
a été présente aux consultations publiques de la MRC de la Rivière-du-Nord, elle a été présente
aux consultations publiques de la CMM, elle a été présente aux réunions avec les territoires
limitrophes de la MRC de la Rivière-du-Nord.

1325 Nous voulons supporter des mécanismes de liaison avec les communautés qui sont déjà
en place et qui vont continuer de se rencontrer pour créer un mécanisme qui va avoir comme
objectif de régler d'une façon équitable les préoccupations qui ont été mises sur la table ce soir.

Alors, merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1330 Merci, monsieur Bourque.

1335 Alors, je vous rappelle que nous allons prendre une pause d'environ quinze minutes et
que durant cette pause deux registres vont être ouverts, un pour poser des questions. Alors, il
faut s'inscrire au registre pour ça. Et l'autre, c'est pour participer à la visite de terrain de demain.
Alors, au retour, on invitera les gens par inscription au registre. Je vous remercie.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1340 *****

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

1345

Nous invitons monsieur Karel Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

1350

Rebonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

1355

Bonsoir.

M. KAREL MÉNARD :

1360

Bonsoir, madame la présidente, madame la commissaire. Tout d'abord, est-ce que je peux faire une demande de dépôt de document?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1365

M. KAREL MÉNARD :

C'est dans le cadre de l'étude hydrogéologique, à la page 22, de Golder & associés. Je vais citer le paragraphe de l'étude.

1370

«Les paramètres marqués d'un astérisque, qui ont été incorporés à la liste par Intersan, ne font pas partie des paramètres listés au projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles, version modifiée en date du 24 juillet 2002.»

1375

Il est à noter que lors de la première campagne d'échantillonnage, soit avant la modification du projet de règlement, une liste plus exhaustive des paramètres fut analysée. Ces résultats sont consignés au certificat d'analyse du laboratoire, mais ne sont ni présentés ni discutés dans le cadre de la présente étude. Cette note est également valable pour les paramètres des eaux de surface.»

1380

Est-ce que c'est possible d'avoir les résultats d'échantillonnage de Golder & associés pour les eaux de surface et souterraines?

LA PRÉSIDENTE :

1385

Cette information a-t-elle été déposée au ministère de l'Environnement, d'après la lecture que vous en faites?

M. KAREL MÉNARD :

1390 Ces résultats sont consignés au certificat d'analyse au laboratoire, mais ne sont ni présentés ni discutés dans le cadre de la présente étude. Donc, je présume que non.

LA PRÉSIDENTE :

1395 D'accord, merci.
Monsieur Bourque.

M. HUBERT BOURQUE :

1400 Alors, si je comprends bien la question, madame la présidente, c'est une référence dans le rapport qui indique une soumission de données qui ne se trouvent pas dans la compilation de données.

1405 Alors, madame la présidente, on s'engage premièrement à identifier ces tableaux ou ces résultats et de vous les soumettre dans les plus brefs délais.

LA PRÉSIDENTE :

1410 Merci.

M. KAREL MÉNARD :

1415 Merci beaucoup, monsieur Bourque. Première question, brève, est-ce qu'un bioréacteur est reconnu par la réglementation québécoise comme étant une infrastructure d'élimination?

LA PRÉSIDENTE :

1420 Environnement Québec.

M. MICHEL SIMARD :

Effectivement.

1425 **LA PRÉSIDENTE :**

Pouvez-vous être plus précis?

M. MICHEL SIMARD :

1430

Le bioréacteur est une technique d'enfouissement reconnue. C'est un mode d'opération d'enfouissement, comme il a été décrit précédemment, c'est un mode d'enfouissement qui préconise la recirculation des eaux de lixiviation, des eaux qui percolent dans les déchets et qui permet à ce moment-là de rendre les... qui vise à rendre les déchets stables ou inertes plus rapidement. Donc, c'est une technique d'enfouissement acceptable.

1435

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que le terme est utilisé au ministère de l'Environnement?

1440

M. COLIN BILODEAU :

Disons que le terme est utilisé dans la littérature. Nous, on considère le bioréacteur comme étant, on disait, une technique simplement d'enfouissement, qui permet l'accélération de la dégradation de la matière organique au niveau du lieu d'enfouissement.

1445

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a d'autres sites qui utilisent ce terme-là au Québec?

1450

M. COLIN BILODEAU :

Le terme, non. La technique qui consiste à, si vous voulez, utiliser les lixiviats pour les recirculer pour augmenter la dégradation de la matière résiduelle, ça s'est fait sur des bases expérimentales, mais ça se fait aussi sur des bases plus ou moins courantes dans d'autres lieux.

1455

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. On va revenir là-dessus, sur les suivis que vous avez faits concernant des sites qui utilisent une technologie semblable. D'accord?

1460

M. KAREL MÉNARD :

Est-ce que c'est une infrastructure reconnue? Je comprends que la technique de la bioréaction est reconnue, mais est-ce que l'infrastructure, le bioréacteur en tant que tel, au lieu de dire un lieu d'enfouissement sanitaire, est reconnu dans la réglementation?

1465

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, le terme même est-il reconnu dans la réglementation?

1470

M. COLIN BILODEAU :

1475 Nulle part dans la réglementation on utilise le terme bioréacteur, parce que la seule différence entre un bioréacteur et un lieu d'élimination conventionnel, c'est la recirculation des lixiviats. Donc, on le considère de cette façon-là simplement comme une technique, si vous voulez, d'élimination.

LA PRÉSIDENTE :

1480 Généralement, vous utilisez quel terme pour décrire...

M. COLIN BILODEAU :

1485 On ne va parler que de recirculation de lixiviats, au niveau de la réglementation. C'est le seul lien qu'on peut faire avec le bioréacteur en tant que tel dans la réglementation ou dans le projet de réglementation qui est présenté au niveau du ministère de l'Environnement.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1490 Est-ce que le titre «lieu d'enfouissement technique», c'est un terme reconnu?

M. COLIN BILODEAU :

1495 C'est un terme qui est reconnu au niveau du projet de règlement.

LA PRÉSIDENTE :

1500 Oui, d'accord.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1505 Et quelle est la différence entre un lieu d'enfouissement technique et un lieu d'enfouissement sanitaire?

M. COLIN BILODEAU :

1510 Bon, un lieu d'enfouissement sanitaire, c'est la désignation qu'on a pour les lieux qui sont autorisés par le règlement actuel, le Règlement sur les déchets solides. Tandis que le lieu d'enfouissement technique, on a voulu le différencier parce que, au niveau du projet de règlement, on a des exigences beaucoup plus poussées au niveau de l'imperméabilisation du captage autant des lixiviats que des biogaz.

LA PRÉSIDENTE :

1515

Oui?

M. KAREL MÉNARD :

1520

Donc, si je comprends bien, pour être plus précis, le promoteur devra utiliser le terme «lieu d'enfouissement technique appliquant la technique de la bioréaction» plutôt que bioréacteur. Merci.

1525

Ma deuxième question malheureusement est peut-être un petit technique. Donc, je m'excuse pour les gens dans la salle. Mais ça fait référence à la question du ministère de l'Environnement, à la question 98 dans le document questions-réponses. Puis c'est à la page 22, premier paragraphe, pour ceux qui ont le document à proximité.

1530

Ça concerne le lieu d'enfouissement technique actuel utilisant la technique de la bioréaction, donc ce qui est en opération actuellement. Le ministère rapporte, et c'est dans l'étude d'impact également, que le roc a été touché. Donc, on ne parle plus d'argile, on ne parle plus de quoi que ce soit. Le site est assis directement sur le roc. Les techniques de confinement ou d'imperméabilisation pour un lieu d'enfouissement technique ne prévoient pas l'installation de membranes directement sur le roc, il faut qu'il y ait de l'argile en dessous avec un coefficient de perméabilité précis.

1535

Est-ce que le lieu d'enfouissement technique actuel utilisant la technique de la bioréaction est conforme au projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles, bien qu'il soit directement installé sur le roc? Le roc est affleurant.

1540

LA PRÉSIDENTE :

Le ministère de l'Environnement.

1545

M. MICHEL SIMARD :

Là, on parle bien du lieu d'enfouissement, on parle bien du bioréacteur actuel, la zone 1, c'est-à-dire que c'est une zone qui a été autorisée antérieurement au projet qu'on discute actuellement, au projet d'agrandissement. À ce moment-là, je vais demander à monsieur Robert Marcotte de la Direction régionale, qui a géré cette autorisation-là, d'apporter des précisions.

1550

M. ROBERT MARCOTTE :

1555

Bonsoir, madame la présidente. D'entrée de jeu, il faut d'abord comprendre que cette portion du site d'enfouissement sanitaire a été l'objet d'autorisation avant l'entrée en vigueur du moratoire sur l'agrandissement et l'établissement de nouveaux lieux d'élimination de déchets.

Entre autres, cette portion du lieu d'enfouissement a été autorisée par certificat de conformité le 12 juin 91.

1560

LA PRÉSIDENTE :

Pardon, je n'ai pas compris la date.

1565

M. ROBERT MARCOTTE :

Le 12 juin 1991, cette portion du site d'enfouissement a été autorisée à cette date-là. Il y a eu des autorisations subséquentes aussi qui ont porté sur ce site d'enfouissement là, entre autres en 1995, où on permet l'érection d'un mur de bentonite pour confiner les lixiviats à l'intérieur. Et par la suite, et toujours sur la même superficie, c'est là qu'on vient autoriser en 2001 l'imperméabilisation de cette portion-là avec double géomembrane et une natte de bentonite.

1570

Il faut bien comprendre à ce moment-là que cette portion du lieu d'enfouissement sanitaire a été autorisée en fonction du Règlement sur les déchets solides, qui ne prévoyait aucune mesure d'imperméabilisation. Intersan n'était pas obligée d'imperméabiliser cette portion-là pour exploiter cette portion-là. Elle aurait pu le faire selon le principe d'atténuation de par la permission que le permettait le Règlement sur les déchets solides.

1575

Alors, en 2001, Intersan imperméabilise cette portion-là. Et c'est seulement que l'année suivante que Intersan a demandé une autorisation pour toujours exploiter cette partie-là sous forme de bioréacteur. Il ne s'agit pas d'agrandissement, il s'agit toujours du volume autorisé initialement et toujours avec le même couvert final autorisé antérieurement.

1580

1585

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

M. KAREL MÉNARD :

1590

Complément d'information. Ici, on a le certificat d'autorisation qui a été émis justement en 2001 concernant le bioréacteur. Il est fait clairement mention, et je cite encore, pour la zone 1 que:

1595

« Cette cellule... »

– on parle de la cellule de la zone 1, là où est installé le lieu d'enfouissement technique appliquant la bioréaction –

« Cette cellule d'enfouissement a été l'objet d'un certificat d'autorisation daté du 22 septembre 2000... »

1600

– à laquelle monsieur Marcotte fait référence –

«... pour l'imperméabilisation à l'aide de géomembrane en conformité avec les exigences du projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles version du 8 février 2000 et non pas en vertu du Règlement sur les déchets solides d'il y a 20 ans.»

1605 Donc, l'article 20 du projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles ne permet pas l'ajout d'argile pour imperméabiliser, il faut que l'argile soit présente sur le site in situ. Il faut que l'argile soit là déjà. On ne peut pas en rajouter pour dire qu'on a de l'argile.

1610 Est-ce que c'est conforme, l'implantation du lieu d'enfouissement technique à cet endroit-là? Est-ce qu'il respecte l'article 20 du projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles, tel que stipulé dans le rapport d'analyse accompagnant l'émission d'un certificat d'autorisation du décret de 2001?

LA PRÉSIDENTE :

1615 Très bien. On comprend bien votre question.
Le ministère de l'Environnement.

M. ROBERT MARCOTTE :

1620 Alors, le projet s'est inscrit dans le projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles. Ce projet de règlement là a été en évolution et il y a eu une version qui a été prépubliée. Il y a eu d'autres versions qui sont encore mises à jour aujourd'hui, et ce projet-là est toujours en évolution, il n'est toujours pas adopté.

1625 Alors, à l'époque où nous avons délivré le certificat d'autorisation, selon les connaissances qu'on en avait et selon le projet de règlement à l'époque, oui, il était conforme à la réglementation en vigueur, et la réglementation en vigueur, c'est toujours le Règlement sur les déchets solides.

1630 **LA PRÉSIDENTE :**

1635 D'accord. On comprend bien cette partie de votre réponse. Mais selon la question de monsieur Ménard, il cite un extrait qui fait référence au projet de règlement, à une conformité par rapport au projet de règlement.

1640 Alors, vous nous répondez que le projet de règlement a évolué. Avez-vous au ministère la version du projet de règlement que vous vous êtes servi à cette époque-là, pour justement que monsieur Ménard puisse vérifier si effectivement les exigences qui ont été demandées à cette époque correspondaient aux exigences du projet de règlement dans son évolution au moment où justement vous l'aviez en main?

M. ROBERT MARCOTTE :

1645 Ce projet de règlement là, la version à l'époque, c'était la version prépubliée, elle est toujours disponible. C'est la seule version, à ma connaissance, qui a été rendue publique.

M. MICHEL SIMARD :

1650 C'est la version de mars 96.

LA PRÉSIDENTE :

1655 La version de mars 87?

M. COLIN BILODEAU :

1660 Ce qu'on doit préciser dans le cadre du projet de modification du Règlement sur l'élimination des matières résiduelles, il y a eu des versions, la version technique de mars 96...

LA PRÉSIDENTE :

96.

1665 **M. COLIN BILODEAU :**

1670 ... qui a pu être déposée dans le cadre d'audience. C'est quand même relativement loin. On pourrait vérifier si on parlait à cette époque-là d'une possibilité de remplacer l'imperméabilisation ou d'abaisser la nappe, si vous voulez, par pompage et permettre l'enfouissement en utilisant ces épaisseurs-là d'argile.

1675 Mais je crois que les premières fois, en tant que tel, où ça a été rendu public, c'est par la... la première fois que ça a été rendu public, ça a été par la version d'octobre 2000. Mais on pourra pour la commission obtenir une version technique, celle de mars 96.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Vous comprenez bien la question de monsieur Ménard.

1680 Alors, il vont vérifier, par rapport à quel projet de règlement, quelles étaient les exigences à ce moment-là et...

M. KAREL MÉNARD :

1685 C'est le projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles version du 8 février 2000. Je comprends qu'il y a eu plusieurs modifications à ce jour, mais le décret stipulait que

1690 l'implantation de cette cellule, où maintenant se situe le lieu d'enfouissement technique appliquant le principe de la bioréaction, devait se conformer à ça, notamment à l'article 20 en ce qui a trait au confinement, c'est-à-dire à l'imperméabilisation, ce qui empêche la contamination de la nappe.

LA PRÉSIDENTE :

1695 Très bien, d'accord.

M. KAREL MÉNARD :

1700 Et à ma lecture de l'étude d'impact, ce n'est pas conforme. Est-ce que le ministère peut infirmer ou confirmer ça? Je dépose le document.

LA PRÉSIDENTE :

1705 Très bien. Alors, on attendra du ministère une réponse complète sur ce point. Merci. On va recevoir votre document.

Monsieur Sylvain Gauthier, s'il vous plaît.

M. SYLVAIN GAUTHIER :

1710 Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

1715 Soyez le bienvenu.

M. SYLVAIN GAUTHIER :

1720 Merci. Vous aussi. Je voudrais savoir s'il y a eu une étude, je veux parler plus le côté municipal, s'il y a eu une étude sur un impact côté évaluation ou quelque chose de même sur les maisons ou quelque chose même, sur l'impact, s'il y a un impact vu qu'ils agrandissent.

1725 Parce que je sais que, je sais pas si c'est cette année ou l'autre année, on voyait dans le journal monsieur le maire, il disait: «Venez vivre à Sainte-Sophie où il fait bon vivre.» Alors, je veux savoir, moi, s'il peut y avoir un impact sur l'évaluation des maisons ou quelque chose de même.

LA PRÉSIDENTE :

1730 D'accord. Alors, la Municipalité de Sainte-Sophie.

M. ANDRÉ CHARRON :

1735 Oui, bien sûr. Moi, je pourrais vous dire non, il n'y a peut-être pas eu de sondage ou d'impact sur les évaluations, mais je peux vous dire que le nouveau rôle triennal qui va être déposé pour l'année 2004, 2005, 2006, la valeur des maisons à travers la municipalité a augmenté de 7 à 15 %.

LA PRÉSIDENTE :

1740 Alors, un instant, s'il vous plaît, un instant. On comprend bien la question, l'objet de la question. Globalement, on va voir une hausse sur la valeur et, en tout cas, on verra sur les taxes là. Une autre question. Mais cependant, est-ce qu'il y a un zonage ou il y a des zones où les valeurs des maisons ont augmenté d'une façon plus importante que dans d'autres secteurs? Vous comprendrez que la question porte sur le lieu d'enfouissement sanitaire, en périphérie.
1745 Est-ce qu'il y a un différentiel que vous observez dans l'évaluation?

M. ANDRÉ CHARRON :

1750 Madame la présidente, non, pas du tout, il n'y a pas eu de changement d'évaluation considérant que le site Intersan est là.

LA PRÉSIDENTE :

1755 D'accord.

M. SYLVAIN GAUTHIER :

1760 Mais excusez, 7 à 15 %, est-ce que c'est ça, les maisons ont remonté tout partout de 7 à 15 %, ou plus. Nous autres, on a remonté de 7 à 15 %, mais peut-être qu'ailleurs, c'est plus là. Je veux dire, comment qu'on va faire pour attirer le monde à Sainte-Sophie?

LA PRÉSIDENTE :

1765 D'accord. Ça, c'est votre deuxième question, comment on attire...

M. SYLVAIN GAUTHIER :

Oui, on va dire c'est la deuxième, oui.

1770 **LA PRÉSIDENTE :**

Finalement par rapport...

M. SYLVAIN GAUTHIER :

1775

Qu'est-ce qu'on va faire, les moyens qu'on va prendre pour attirer le monde de venir à Sainte-Sophie, là où il fait bon vivre! Quand ça sent pas les vidanges, ça sent d'autre chose là.

LA PRÉSIDENTE :

1780

D'accord. Bon, on va compléter la question. Est-ce que vous avez entendu des gens poser des questions, des gens qui sont dans le domaine immobilier, par exemple dire: «On a des craintes qui nous sont véhiculées, puis on hésite à venir s'installer ici parce qu'il y a un lieu d'enfouissement sanitaire» ou si ce n'est pas une question qui vient à l'oreille de la municipalité?

1785

M. ANDRÉ CHARRON :

1790

Non, madame la présidente, ce n'est pas une question systématique. Moi, à ma connaissance, depuis deux ans, je n'ai pas jamais eu d'interrogation disant que les gens étaient défavorisés dans ce secteur-là.

LA PRÉSIDENTE :

1795

D'accord. C'est la réponse.

M. SYLVAIN GAUTHIER :

C'est beau, merci.

1800

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Mathieu Markarian.

M. MATHIEU MARKARIAN :

1805

Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1810

Bonsoir!

M. MATHIEU MARKARIAN :

1815

Bonsoir, madame la commissaire.

C'est une question un petit peu technique sur le fonctionnement de la bioréaction. Il est question notamment à la page 4-71 de l'étude d'impact ou la page 6-3, entre autres, d'établir un

1820 recouvrement journalier pour limiter les odeurs. Et la question que je me pose, c'est comment ce recouvrement, qui serait peut-être même une sorte de ciment, ce dont vous parlez, comment ce recouvrement va-t-il permettre aux lixiviats de circuler après, pendant qu'on va opérer la bioréaction?

LA PRÉSIDENTE :

1825 C'est bien. Monsieur Bourque.

M. HUBERT BOURQUE :

1830 Oui, madame la présidente. Il s'agit d'un matériel qui est basé d'un mélange d'eau et d'une matière qui contient une quantité d'un matériel cimenteux. Alors, c'est un mélange qui se fait, qui est très épais et qui est appliqué pour faire un contrôle. Mais il faut comprendre qu'après l'ajout d'autres matériels, cette coquille n'est pas assez rigide pour supporter le poids additionnel. Alors, cette coquille va se casser et va permettre la circulation du lixiviat et aussi de permettre le captage du biogaz.

1835 Alors, c'est un principe que premièrement les qualités d'efficacité et de contrôle des biogaz, mais aussi qui se transforme par après pour ne pas empêcher la circulation de lixiviat et aussi le captage de biogaz.

1840 **LA PRÉSIDENTE :**

1845 Alors, si je comprends bien, dans un premier temps, ça sert à encapsuler les matières résiduelles de façon à ce qu'il n'y ait pas de libération de biogaz, mais lorsqu'arrive une autre couche de matière résiduelle par-dessus, là la couche se fendille et, à ce moment-là, il peut y avoir infiltration de lixiviat et il y aurait infiltration de lixiviat.

M. HUBERT BOURQUE :

1850 Oui, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

C'est comme ça que ça fonctionne.

1855 **M. HUBERT BOURQUE :**

1860 C'est effectivement un matériel qui a l'épaisseur de peut-être quelques millimètres, alors qui n'a pas de force portante, mais après avoir fait une application, qui sert à contenir les biogaz dans cette région.

1865 Il faut comprendre aussi que dans un site, l'évolution du front de déchets se fait assez rapidement. Alors, dans la zone en exploitation, alors la zone qui se déplace, on se sert de ce matériel. Mais dans des zones qui ne sont pas servies pour une plus longue période, alors c'est-à-dire des zones qui sont complétées et que plusieurs mois on n'y revient pas, mais l'application doit être faite d'une façon plus performante.

LA PRÉSIDENTE :

1870 Excusez, est-ce que c'est une technique que vous employez ailleurs en Amérique du Nord, dans les autres sites que vous opérez?

M. HUBERT BOURQUE :

1875 Oui, madame la présidente. La technologie s'appelle Posi-shell. C'est une technologie qui a été développée, si je ne me trompe pas, dans l'État de New-York, avec des individus qui voulaient regarder des méthodes plus performantes pour le contrôle pour remplacer les matériaux de recouvrement.

1880 Et l'autre chose aussi il faut comprendre, c'est que ça rend l'opération plus efficace. Parce que quand on calcule, par exemple, la capacité d'une cellule, il faut tenir compte d'un 20 %, au minimum, plus élevé de capacité qui est occupée par des sols. Alors, il y a une perte de capacité dans un site si on se sert du sable ou d'autres matériels pour faire le recouvrement.

1885 Alors aux endroits, puis ce n'est pas partout qu'on peut le faire, parce qu'il faut avoir aussi un support pour faire circuler les véhicules, si on est capable de réduire le volume qui est occupé par ce matériel, alors nos projets deviennent plus efficaces au niveau d'accepter un volume plus élevé. Alors, il y a un intérêt aussi de conserver l'espace qui est approuvé pour la gestion de matières résiduelles par la disposition.

1890 **LA PRÉSIDENTE :**

Depuis combien d'années cette technologie-là est appliquée en Amérique du Nord? Pouvez-vous vérifier?

1895 **M. HUBERT BOURQUE :**

Je demanderais à monsieur Brien de donner un aperçu de l'expérience.

M. DANIEL BRIEN :

1900 Ici, à notre site de Sainte-Sophie, on utilise ce matériel-là, on a fait des essais au cours de l'année 99-2000, mais on l'utilise de façon plus abondante, je vous dirais depuis les années 2001, 2002.

1905 Au niveau de l'utilisation un petit peu plus at large en Amérique du Nord, je ne pourrais pas vous dire exactement quand est-ce que ça a commencé, mais on pourrait faire les recherches.

LA PRÉSIDENTE :

1910 S'il vous plaît. Et nous dire s'il y a eu des suivis qui ont été faits sur cette approche-là ou si vous avez eu des problèmes concernant cette technologie-là ailleurs dans vos sites.

M. HUBERT BOURQUE :

1915 Oui, madame la présidente. Pour ajouter, en effet, c'est une technologie aussi que l'entreprise à son site à Ottawa a offert à la municipalité, qui avait des contrôles de biogaz. Et ce que notre entreprise a offert à la municipalité, c'est de faire un recouvrement avec ce système, qui s'appelle Posi-shell, et puis d'aider la municipalité à finalement contrôler un problème de biogaz et d'odeur qui était une nuisance pour les voisins.

1920 Alors, il y a aussi, à part simplement de faire un recouvrement, de pouvoir s'en servir précisément pour faire un contrôle de biogaz sur un lieu d'enfouissement, qui soit ouvert ou fermé.

1925 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond à votre question?

1930 **M. MATHIEU MARKARIAN :**

Oui, merci.

1935 Ma deuxième question fait référence à la page 6-6, où il est question d'installer une troisième torchère en 2013 pour continuer à brûler les biogaz, sans qu'aucune valorisation énergétique ne soit établie. D'autre part, il n'est nulle part question d'établir une infrastructure pour valoriser les biogaz au niveau énergétique. Donc, j'aimerais savoir quel est l'avantage de la bioréaction pour valoriser ces biogaz.

1940 **M. HUBERT BOURQUE :**

Madame la présidente, une question très intéressante.

1945 Depuis presque deux ans, nous sommes en négociation avec une entreprise pour faire exactement ça, vendre 1.2 milliard de pieds cubes de méthane par année. Et à l'heure actuelle, nous n'avons pas d'entente finale à vous dévoiler, mais du moment qu'il y a une entente qui est signée, et on espère que ça puisse se faire au début de 2004, ça nous fera plaisir de l'annoncer publiquement et aussi d'annoncer qui sera le partenaire.

1950 C'est une première étape. Parce qu'il faut comprendre que le 1.2 milliard de pieds cubes de méthane par année satisfait les besoins d'une industrie, mais les prévisions dans l'étude d'impact nous amènent à 1.3 milliard de pieds cubes de méthane. Alors, il y a encore un 2.3 milliards de pieds cubes de méthane qui vont être disponibles, et l'intérêt, c'est de trouver d'autres partenaires avec qui on peut signer des contrats qui vont être à l'avantage du développement industriel local et aussi potentiellement de stimuler un développement agricole. Ça pourrait être des serres. Il y a des projets de serres, qui sont des exemples à Vancouver, à Victoria et aux États-Unis.

1960 Alors, il y a un grand intérêt pour le côté énergie verte du bioréacteur. Et pour nous et pour moi personnellement, le bioréacteur, cette conception doit aussi comprendre une valorisation énergétique. Simplement de produire du biogaz et de les brûler dans une torchère, à mon avis ne complète pas la vision que nous avons pour le bioréacteur.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1965 Monsieur Bourque, qui aurait la responsabilité de l'installation des équipements requis pour valoriser les biogaz ainsi que le transport de l'énergie produite?

M. HUBERT BOURQUE :

1970 Ça, c'est une question intéressante aussi parce que, au Québec, la Régie de l'énergie confie le droit exclusif à Gaz Métropolitain d'en faire le transport. Nos ententes avec l'utilisateur du méthane ou la vente de la molécule peut se faire de la même façon que l'énergie, le gaz naturel de l'Alberta est vendu aux clients québécois basé sur le prix de vente en Alberta. Gaz Métropolitain est confié le rôle de faire le transport de cette énergie aux clients québécois.

1975 Alors, de la même façon, notre entente serait directement avec notre client pour la molécule et Gaz Métropolitain aurait le droit et a l'obligation de faire le transport de cette énergie. Alors, c'est régi sous la Régie de l'énergie.

1980 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Merci.

1985 **M. MATHIEU MARKARIAN :**

1990 Je voudrais une petite précision. Le un milliard de pieds cubes dont vous parlez, c'est pour le bioréacteur actuel. Est-ce qu'il y a actuellement une infrastructure, un projet d'infrastructure ou une négociation en cours pour les biogaz émis dans le projet que vous présentez aujourd'hui?

M. HUBERT BOURQUE :

1995 Actuellement, nous n'avons pas identifié les partenaires. C'est certain que ce sont des quantités d'énergie qui sont très importantes. Et nous sommes limités au type de clients qui sont capables de se servir d'une énergie qui est assez importante. Il faut regarder dans la hiérarchie de possibilités pour la vente de méthane.

2000 Premièrement, une vente directe peut se faire à travers un gazoduc à une industrie. C'est probablement ce qui est de plus immédiat et de plus facile. Ensuite, on peut penser à d'autres usages qui seraient peut-être, par exemple, de se servir du méthane, de l'injecter dans un moteur diesel, faire tourner une génératrice. On pourrait aussi s'en servir pour faire de la vapeur qui fait tourner une turbine pour créer de l'électricité, mais que la chaleur qui va être un produit de rejet a encore une valeur pour alimenter d'autres industries. Et ensuite, on peut même aller jusqu'à purifier le gaz à qualité pipeline, c'est-à-dire pour le mettre dans le réseau de TQM ou de Gaz Métro.

2010 Et les recherches que notre entreprise sont en train de faire en Californie, c'est de regarder est-ce qu'on est capable de prendre le biogaz d'un site et puis de le liquifier pour usage, par exemple, de notre flotte de transport. Il faut comprendre que dans la hiérarchie, il faut avoir un certain encadrement financier. C'est-à-dire qu'en Californie, premièrement, les normes pour l'émission atmosphérique sont extrêmement sévères à cause de la population, deuxièmement que le coût énergétique est très élevé.

2015 Alors, il y a des conditions qui sont favorables dans d'autres marchés, qui n'existent pas actuellement au Québec. Alors, c'est clair qu'au Québec, il y a certaines technologies qui sont viables et c'est vraiment l'objet de notre recherche. Alors, c'est un processus qui se négocie sur une période assez longue. On parle d'un an, deux ans, etc.

2020 Alors, juste comme parenthèse, je suis le président du Landfill Gas Industry Alliance du Canada et puis notre vocation, c'est d'encourager la valorisation du biogaz parce que nous jugeons que c'est une énergie qui va prendre de l'importance dans le futur.

LA PRÉSIDENTE :

2025 Est-ce que ça répond à votre question?

M. MATHIEU MARKARIAN :

2030 Oui. Si je comprends bien, actuellement, jusqu'en 2013, rien n'est prévu, à part les recherches en cours, mais rien sur papier n'est prévu comme projet d'infrastructure ou comme négociation pour le projet dont on parle ce soir.

M. HUBERT BOURQUE :

2035

Actuellement, la chose qui est prévue, c'est de se servir d'une énergie qui est créée actuellement sur le site. Et ensuite...

M. MATHIEU MARKARIAN :

2040

Sur le site actuel.

LA PRÉSIDENTE :

2045

Pour le site actuel.

M. MATHIEU MARKARIAN :

2050

Sur le site actuel.

M. HUBERT BOURQUE :

2055

Le site actuel. Et d'avancer les discussions. Parce que vous savez que la production de biogaz va s'évoluer avec le temps.

Alors, est-ce qu'on peut mettre la courbe sur l'écran?

LA PRÉSIDENTE :

2060

Oui, d'accord. De toute façon, votre projet prévoit de capter le biogaz. Maintenant, vous le transformerez pour en faire de l'énergie ou une utilisation plus locale pour des serres, ça, ce n'est pas encore arrêté.

M. HUBERT BOURQUE :

2065

Non. Mais comme principe de base, l'entreprise préfère de rendre cette valeur à un avantage local. L'entreprise peut aussi se servir de cette énergie pour produire de l'électricité. Mais il faut comprendre un principe, c'est que si elle le fait d'une telle façon, ces avantages-là sont distribués à travers le réseau québécois d'Hydro-Québec. Tandis que si on préconise un avantage, que ce soit de supporter des industries dans la région ou de stimuler un développement agricole, nous jugeons que ces avantages-là sont plus importants pour le projet qu'en faire une distribution at large.

2070

2075

Alors, si on regarde la courbe, on voit que, on parle de la figure 6.1 de l'étude d'impact, alors on voit le biogaz généré par le site existant, qui est le symbole diamant. Et ensuite, si on regarde le biogaz généré par le CVER, le projet bioréacteur, on voit une courbe qui est

beaucoup plus élevée. Ici, c'est exprimé en millions de mètres cubes par année. Alors, c'est un terme différent de ce que j'ai démontré au début.

2080 Alors, ça veut dire ça que, oui, on prévoit une croissance. Mais dans ce contexte-là, il va falloir commencer une planification immédiate pour s'assurer que du moment que cette croissance est réalisée, que nous avons des clients qui peuvent s'en servir. Et Intersan ne veut pas arriver à un point de simplement brûler cette énergie. C'est une énergie qui a une valeur. Si le Québec, si les industries de la région sont capables de déplacer le besoin de gaz naturel qui provient de l'extérieur du Québec, je pense que nous avons réussi.

2085

2090 Et comme parenthèse, nous sommes prêts au Québec à forer à 20 000 pieds de profondeur dans l'espoir de trouver du gaz naturel. Je peux vous garantir qu'en forant sur le site à 5 pieds, nous avons trouvé certainement du biogaz, du méthane.

LA PRÉSIDENTE :

2095 Concernant l'utilisation potentielle par des industries locales, par exemple, est-ce qu'il y a une distance maximale où cette énergie ne serait pas rentable d'être distribuée?

M. HUBERT BOURQUE :

2100 Normalement, dans l'industrie, dans les projets que l'entreprise a réalisés, on parle généralement d'une distance entre 15 et 20 kilomètres. Ça semble être une règle qui est acceptable, tout dépendamment du volume et du coût des infrastructures, etc. Alors, 15, 20 kilomètres, c'est pas mal la limite d'où on peut aller.

2105 Alors, on peut simplement s'imaginer les industries qui sont dans un rayon de 15 à 20 kilomètres du site. Ça comprend Saint-Jérôme, plus d'autres municipalités, non seulement des industries existantes, mais aussi le potentiel d'attirer d'autres industries qui ont un besoin important d'énergie. Et je pense que c'est une considération qui est capable de permettre un développement local économique.

LA PRÉSIDENTE :

2110 D'accord. Une dernière question sur ce point-là pour compléter votre question, s'il vous plaît. Pourriez-vous nous donner à titre indicatif quel genre d'industrie, en termes de grosseur ou d'équivalent résidence, pourrait être desservi par une énergie produite et transformée?

2115 **M. HUBERT BOURQUE :**

2120 Ça va peut-être indirectement répondre à la question en premier, mais on peut parler premièrement d'industries qui ont des chaudières et qui s'en servent à l'année longue. Alors, il faut comprendre que les industries, qui ont un besoin durant l'hiver et qui n'ont pas un besoin durant l'été, n'ont pas le même avantage. Alors, on parle d'industries qui ont un besoin de gaz

naturel très élevé. On pourrait parler d'industries qui sont de l'ordre de grandeur de 200, 300 employés. On peut aussi parler d'hôpitaux qui ont un besoin énergétique assez élevé.

2125 Et si on parle de serres, on parle d'une plus petite échelle, mais il y a des projets qui sont très intéressants. Parce que non seulement les serres ont un besoin de chauffage, mais il y a aussi un potentiel de se servir du dioxyde de carbone pour améliorer la production des produits dans les serres. Alors, c'est ça le sujet des recherches qui se font actuellement à Top Gro en Colombie-Britannique. C'est un des projets qui nous intéresse à regarder comme modèle qui pourrait être appliqué ici dans la région.

2130 Mais il faut comprendre que l'avantage que d'autres provinces ont eu, par exemple si on regarde la région de Niagara avec des serres qui sont immenses, ils ont deux avantages: premièrement, l'avantage de journées, de périodes de soleil plus longues parce qu'ils sont plus au sud et aussi un avantage énergétique.

2135 Alors, pour se mettre à pied égal, je pense que l'énergie potentielle du site est capable de stimuler un développement agricole qui pourrait être intéressant.

LA PRÉSIDENTE :

2140 Merci.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

2145 Je voudrais être bien sûre de bien comprendre. Le gaz, le méthane qui serait produit et récupéré, c'est ce méthane qui serait transporté vers des industries qui, elles, le transformeraient sous la forme de vapeur, d'énergie électrique ou autres.

M. HUBERT BOURQUE :

2150 Oui. Et l'avantage de ça, c'est qu'on est capable de le faire dans un pipeline dédié au lieu...

2155 Parce que si on le fait dans le réseau de Gaz Métro, il faut respecter tous les devis de Gaz Métro, qui prend un traitement qui est très coûteux. Mais dans le contexte de pouvoir construire un gazoduc jusqu'à 15 ou 20 kilomètres, nous sommes capables de faire le transport de ce gaz avec le mélange de dioxyde de carbone et de modifier des injecteurs dans les chaudières d'une entreprise. Et ce qui est important, c'est les BTU qui sont fournis à la chaudière pour créer une énergie qui est moins coûteuse pour l'industrie que de la transporter de l'Alberta au Québec.

2160

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Et c'est Intersan qui serait responsable du transport du gaz?

2165

M. HUBERT BOURQUE :

Non, non.

2170

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Ce serait des équipements que Intersan implanterait?

2175

M. HUBERT BOURQUE :

Non.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

2180

Non. Ce serait Gaz Métro?

M. HUBERT BOURQUE :

2185

Nous n'avons pas le droit, parce que le droit exclusif au Québec est donné à Gaz Métro. Et puis la distribution de méthane ou de gaz naturel, la réglementation dit que c'est du méthane. Alors, le biogaz est 50 % méthane. Alors, c'est très clair que dans la définition, le biogaz est un gaz naturel.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

2190

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2195

Merci.

Monsieur Normand Beaudet, s'il vous plaît.

M. NORMAND BEAUDET :

2200

Bonsoir, madame la présidente. Alors, je ne sais pas si je peux demander aussi des dépôts de documents en introduction?

LA PRÉSIDENTE :

2205

Oui.

M. NORMAND BEAUDET :

2210 Alors, ce serait probablement pour le ministère de l'Environnement. S'il y a toujours un bureau des plaintes et des infractions, je voudrais que les infractions qui ont été notées à Intersan depuis son arrivée en 1997, si on pouvait avoir le dépôt de ces infractions-là, qu'on puisse les consulter, qui nous permet d'apprécier un peu le comportement de ce promoteur. C'est la première liste.

2215 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, on y va de ce côté-là. Ministère de l'Environnement.

M. MICHEL SIMARD :

2220 Effectivement, ces informations-là sont colligées et vont vous être déposées.

LA PRÉSIDENTE :

2225 Merci.

M. NORMAND BEAUDET :

2230 Merci. La deuxième liste, madame la présidente, concerne ce que je peux appeler, moi, la politique de compensation et de redevance du promoteur. Est-ce qu'il serait possible d'avoir la liste des bénéficiaires et qui sont-ils, pour nous permettre peut-être justement d'apprécier les opinions et tout ça. Donc, est-ce que ça existe? Est-ce qu'on pourrait avoir une idée de qui et de quel montant, quelle forme de redevance ou de compensation qui sont actuellement pour l'ensemble, mais en particulier ceux peut-être qui sont liés au comité privé
2235 appelé comité de vigilance, mais le comité privé du promoteur en particulier pour les organismes ou gens qui sont là, mais de façon générale.

LA PRÉSIDENTE :

2240 Est-ce que vous incluez dans votre question les mesures d'atténuation spécifiques qui pourraient être prises par rapport à des résidences privées, par exemple?

M. NORMAND BEAUDET :

2245 Oui. J'aimerais quelque chose de, oui, s'il vous plaît, assez large, parce que ça a pris toutes sortes de formes, on a entendu toutes sortes de rumeurs. Justement, c'est peut-être pour avoir une idée précise de toutes ces choses-là, de ces montants et tout ça, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2250

D'accord.

M. HUBERT BOURQUE :

2255

Madame la présidente, jusqu'à date, nous n'avons pas déterminé un budget spécifique. Mais comme principe de base, nous proposons de le faire avec le comité de vigilance. C'est-à-dire que, suite au dialogue que nous avons cette semaine, la deuxième partie des audiences publiques, nous allons amener l'évaluation des impacts résiduels et qui est mise à l'agenda du comité de vigilance pour trouver une méthode équitable de pouvoir en faire une compensation.

2260

Alors, l'entreprise est prête à s'ajuster aux exigences de la communauté.

2265

Et puis il faut comprendre qu'il y a un principe d'équité et c'est un principe important. Parce que quand on regarde les impacts et les mesures potentielles d'atténuation, il y a aussi un facteur de distance. Et dans le contexte d'équité, nous devons tenir compte que Intersan ne peut pas traiter un particulier différemment d'un autre. Alors, il va falloir que le comité de vigilance dans son ensemble puisse statuer sur les règles de compensation.

2270

Alors, Intersan est prête à déposer, lors de son approbation finale sur les enjeux qu'elle doit tenir compte, un budget au comité de vigilance et aussi avec l'accord du comité de vigilance d'établir les règles de compensation.

LA PRÉSIDENTE :

2275

D'accord. Mais jusqu'à présent, pour le comité de vigilance, est-ce qu'il y a eu des montants qui ont été avancés au sein de ce comité ou...

M. HUBERT BOURQUE :

2280

Non, puisque le comité a été formé à la mi-novembre et le comité va avoir à élire un président et doit aussi statuer sur les règles de comportement. Alors, ce comité de vigilance va pouvoir opérer d'une façon indépendante. Intersan est là pour fournir les ressources nécessaires à son bon fonctionnement.

LA PRÉSIDENTE :

2285

D'accord.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

2290

Qui fait partie du comité de vigilance?

M. HUBERT BOURQUE :

2295 Ce sont premièrement les gens qui ont exprimé de l'intérêt. Nous avons fait une demande auprès de la population pour recevoir les expressions d'intérêt et aussi nous reconnaissons que durant la période de préconsultation, que certains individus se sont intéressés d'une façon importante à participer et aussi de pouvoir contribuer leur point de vue.

2300 Le comité de vigilance a des représentants d'Intersan et Intersan s'engage à fournir les ressources nécessaires, c'est-à-dire le support de consultants. Et dans son indépendance, l'indépendance du comité, nous sommes prêts à être à l'écoute de ce comité.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

2305 Mais est-ce que sur ce comité, vous avez des représentants du monde municipal, des représentants des milieux écologiques, des représentants des citoyens, de simples citoyens? C'est un peu ça la nature de ma question.

M. HUBERT BOURQUE :

2310 Nous avons essayé...

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

2315 Est-ce que c'est possible, compte tenu que le comité a été formé à la mi-novembre, qu'il doit statuer sur les règles, qu'on doit nommer un président, est-ce qu'il y a un moyen de savoir qui fait partie de ce comité?

M. HUBERT BOURQUE :

2320 Actuellement, nous ne sommes pas à l'étape d'avoir établi les règles.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

2325 Ça, ça va.

M. HUBERT BOURQUE :

2330 Alors, nous proposons un modèle. Nous avons un modèle qui a été développé pour le projet de Magog et nous laissons le comité décider c'est quoi la composition du comité et c'est qui les représentants. Alors, nous sommes ouverts. Une chose est certaine...

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

2335 Mais vous ne m'avez toujours pas dit qui fait partie du comité.

M. HUBERT BOURQUE :

Bien, c'est parce que...

2340

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

À l'heure actuelle, il n'y a pas que l'entreprise Intersan qui est sur le comité?

2345

M. HUBERT BOURQUE :

À l'heure actuelle, nous avons demandé aux gens qui étaient intéressés à se présenter à la première réunion. Alors, il va falloir statuer sur cette représentation. Alors si, par exemple, il y a dix représentants d'un certain secteur, bien, ça va peut-être empêcher qu'un autre représentant d'un autre endroit puisse être sur le comité et qu'il y ait un équilibre sur le comité.

2350

Alors, comme exemple, si tous les représentants viennent de la 1ère Rue et qu'il y a aussi un besoin de considérer les gens du Trait Carré à Sainte-Anne-des-Plaines, il faut qu'il y ait un équilibre. Il faut qu'il y ait une représentation équitable. Il faut qu'il y ait des gens qui représentent des résidants qui sont tout près du site et qui ont une certaine préoccupation, que ce soit le transport, le bruit, etc. Il faut qu'il y ait des représentants aussi qui représentent une autre partie de la municipalité.

2355

Je vais demander à monsieur Légaré d'ajouter à ça.

2360

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, madame la présidente, Pierre Légaré.

2365

Il y a eu effectivement une réunion pour mettre sur pied un comité de vigilance et, demain, on pourra déposer la liste des personnes qui se sont présentées lors de la réunion de création de ce comité-là ainsi que les documents qui ont été soumis lors du comité comme règles de fonctionnement et de procédure. Le comité en tant que tel, comme responsable, n'a pas commencé à examiner de dossiers comme tels.

2370

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Merci.

2375

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on pourra revenir sur cette question-là. Mais monsieur Bourque, je comprends la nature de la question. À titre indicatif, on comprend que pour le futur, les questions de

2380 compensation ne sont pas encore établies encore mais, à titre indicatif, qu'est-ce que vous avez fait dans la région justement comme mesures de compensation par rapport au site existant?

M. HUBERT BOURQUE :

2385 Oui, madame la présidente, effectivement, nous avons considéré les gens suite à leur demande, qui ont fait une demande à l'entreprise de faire un achat de leur résidence. Alors, ceux qui se sentaient trop rapprochés du site ont demandé de faire un achat de leur résidence qui était basé sur une évaluation de leur maison, et Intersan a accepté de participer et à conclure des ententes.

2390 Mais en ce qui concerne spécifiquement les compensations qui sont liées aux impacts dont on parle aujourd'hui, le comité de vigilance va avoir à statuer et Intersan est prête à déposer son budget comme pour supporter les mesures de compensation.

LA PRÉSIDENTE :

2395 Dans votre présentation, au début, vous avez dit que Intersan agit dans le milieu et supporte certains mouvements. Alors, ça, il y a quand même des budgets qui ont été consacrés. Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'il en est?

2400 **M. HUBERT BOURQUE :**

Oui. Il y a des dépenses qui ont été consacrées, mais ça ne fait pas partie d'un budget.

2405 Premièrement, pour la Montagne d'espoir, ce groupe nous a demandé si on pouvait fournir un emplacement pour pouvoir préparer des repas, des paniers de Noël et héberger des gens. Il y avait une maison, qui était acceptable à cet organisme, que nous avons offerte à 1 \$ par année et ces gens sont reconnaissants de notre participation.

LA PRÉSIDENTE :

2410 Ça représente quoi ça en montant d'argent, à peu près?

M. HUBERT BOURQUE :

2415 Ça représente la valeur d'une location d'une maison qui pourrait, juste vite fait, qui pourrait être 700 \$, 800 \$. Sauf qu'en plus de ça, nous avons aussi accepté de faire des améliorations. Quand les gens ont besoin de faire des améliorations au terrain, Intersan est prête à le faire. Alors, c'est une participation locale.

2420 Nous avons aussi supporté l'emplacement d'un sentier équestre sur le site. Et ces deux gestes sont des gestes qui sont appréciés par ces groupes. Alors, c'est un principe que Intersan supporte et que Intersan veut continuer à supporter pour faire partie de la communauté.

LA PRÉSIDENTE :

2425 D'accord.
Monsieur Beaudet.

M. NORMAND BEAUDET :

2430 Oui, madame la présidente. Donc, moi, je demandais le dépôt d'une liste. Le débat, là, qui s'est engagé sur le comité privé de monsieur Bourque, c'est une autre chose que, j'espère, qu'on va pouvoir...

2435 Moi, je parlais d'une liste de compensations et de redevances d'activités déjà réalisées. Je sais qu'il y a des gens qui ont reçu des sommes et des organismes. Je peux en nommer tout de suite. Donc, moi, ce que je demande, ce n'est pas l'énumération, je demande la liste des bénéficiaires et des montants qu'ils ont reçus, peu importe où ils se trouvent.

2440 Et je peux peut-être tout de suite en nommer un. On sait que la Ville de Sainte-Sophie, ici, reçoit des redevances. Alors, c'est le type d'information qu'on souhaite avoir. On sait que la MRC Rivière-du-Nord dans le cadre du dézouage du terrain ici, face à la CPTAQ a convenu une entente avec le promoteur. Alors, ce sont ces types d'événements là, pas ceux qui s'en viennent et ceux qu'ils souhaitent faire, ceux qui ont déjà eu lieu. Et c'est cette liste-là que je souhaiterais avoir.

2445

M. HUBERT BOURQUE :

2450 Alors, madame la présidente, il s'agit de deux ententes, si je comprends bien, l'entente pour...

M. NORMAND BEAUDET :

Je veux la liste. Je ne veux pas entendre l'histoire.

2455 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous pourriez faire ce petit travail-là, puis revenir avec ça lors de séances suivantes?

2460 **M. HUBERT BOURQUE :**

Oui. On s'engage premièrement à vous fournir l'entente qui a été développée suite aux mesures que nous avons identifiées pour la perte de valeur agricole sur le 65 hectares.

2465 Et deuxièmement, en ce qui concerne la Municipalité de Sainte-Sophie, nous allons faire une demande à Sainte-Sophie, parce que c'est aussi une entente entre deux parties, et puis nous prenons l'engagement de vous déposer cette demande dans les plus brefs délais.

LA PRÉSIDENTE :

2470 D'accord. Alors, on va attendre le document et vous pourrez nous dire si, à votre opinion, ça va.

M. NORMAND BEAUDET :

2475 Merci, oui, c'est très bien.

LA PRÉSIDENTE :

2480 Un instant. Oui?

M. HUBERT BOURQUE :

2485 L'entente pour le Comité technique agricole est le document DB-7, qui est déjà déposé au BAPE.

LA PRÉSIDENTE :

2490 Alors, vous pourrez à ce moment-là présenter dans votre liste ce document-là aussi.

M. HUBERT BOURQUE :

Absolument.

2495 **LA PRÉSIDENTE :**

Et les montants d'argent qui y sont associés. D'accord? Merci.

M. NORMAND BEAUDET :

2500 Alors, pour ma première question, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2505 Oui.

M. NORMAND BEAUDET :

2510 Donc, concernant le mégaenfouissement de 9 millions qu'on a devant nous, alors que,
madame la présidente, des alternatives existent, les petits dépotoirs régionaux qui sont plus
faciles à gérer, qui sont moins compliqués à rendre sécuritaires, alors que la population – elle
s'adresse au promoteur cette question-là, excusez, madame la présidente – alors que la
population vous a manifesté à maintes reprises qu'elle ne voulait pas d'un mégadépotoir, alors
que même les perspectives de marché pour des petits dépotoirs régionaux s'annoncent,
2515 notamment on a entendu que sur le territoire de la CMM cette alternative-là est évaluée, on a
même entendu le maire de Montréal, monsieur Tremblay, la semaine passé reconnaître de
vouloir des installations sur l'île de Montréal, alors que tout ça se passe, pourquoi Intersan
s'acharne-t-il à nous imposer son projet et pourquoi s'entêter dans un projet aussi agressif?

2520 Voici ma question, madame la présidente pour le promoteur.

LA PRÉSIDENTE :

2525 Oui.

M. HUBERT BOURQUE :

2530 Madame la présidente, il faut tenir compte de facteurs importants. Premièrement, dans
la planification du PGMR de la CMM, il y a deux scénarios, effectivement: le scénario statu quo,
c'est-à-dire de se servir des équipements qui sont actuellement identifiés pour desservir son
territoire; et deuxièmement, l'installation d'équipements régionaux, c'est-à-dire des sites à plus
petite taille.

2535 Dans mon expérience de 28 ans, j'ai participé à plusieurs projets d'établissement de
nouveaux sites ainsi que des projets d'agrandissement de sites. Et mon conseil, c'est de vous
dire que l'établissement de nouveaux sites dans la région métropolitaine prendrait un minimum de
dix ans et sinon plus longtemps. J'ai participé à un processus de développement de nouveaux
sites près de Toronto, dans la région municipale de Halton, qui ont pris vingt ans pour se trouver
un site. Et ce n'est pas rare de voir cette situation.

2540 Alors, notre recommandation est premièrement de reconnaître cette problématique et de
considérer s'il y a une transformation à faire sur le territoire de la CMM, nous devrions
commencer aujourd'hui même à faire cette planification, identifier des sites. Et dans dix ans, on
souhaiterait de pouvoir en implanter.

2545 Alors, dans ce contexte, le projet que nous proposons de 9 ans va permettre d'arriver à
cette transition. Alors, à mon avis, ce n'est pas un choix entre un scénario et l'autre. Ce sont
deux scénarios qui doivent se faire en série et non en parallèle. Alors, pour arriver à ce concept
de régionalisation sur le territoire de la CMM, nous devons commencer aujourd'hui même à faire

2550 cette planification, parce que je ne crois pas que nous sommes capables d'établir de nouveaux sites dans un délai de moins de dix ans.

LA PRÉSIDENTE :

2555 C'est la réponse qui est fournie.

M. NORMAND BEAUDET :

2560 Voilà, on va s'en contenter. Madame la présidente, ma deuxième question s'adresserait au ministère de l'Environnement plus particulièrement.

2565 Donc, moi, j'ai assisté à une rencontre des préconsultations du promoteur qui se passait ici à Sainte-Sophie. Ça a été assez étonnant la présentation, finalement pour vous dire que c'est à la toute fin qu'on a pu savoir que c'était un projet d'enfouissement de 9 millions. Ça a été très difficile de savoir. Et on avait toujours l'histoire du bioréacteur qui était fabuleuse et en couleur, comme c'est présenté ici. C'était assez intéressant.

2570 Mais là, quand on se rend compte, ce soir on vient de se mettre à l'évidence, ce bioréacteur-là dont on nous parle tant n'est pas du tout dans le projet actuel, alors qu'on ne cesse d'en entendre parler. Les 9 millions qui sont demandés, comme la question de monsieur Markarian a été posée, ne fait pas partie. Il n'y a pas d'exploitation de bioréaction dans cette partie-là qu'on est en train d'étudier dans ces séances-là.

2575 Alors, ce que je veux vous dire, c'est que ce n'est pas évident à suivre cette histoire-là. Moi, j'ai trouvé que ces préconsultations-là étaient relativement biaisées. Je comprends que le promoteur veut passer son projet et tout ça. Ce qui m'a étonné, c'est que tout le long de cet exposé-là et tout ça, le ministère de l'Environnement a été là. Il a accompagné ce processus-là. Il a suivi le comité privé, lui donnant du crédit, du promoteur.

2580 Alors, moi, je me demande est-ce que... je ne comprends pas cette pratique-là du ministère de l'Environnement. Je veux qu'on m'explique sa contribution, sa participation là-dedans, et est-ce qu'il ne s'expose pas, quand un discours est aussi ambigu, à justement lui donner de l'aval et, pour les gens qui ont participé, justement donner un crédit sur un point de vue qui est très partial.

2585

LA PRÉSIDENTE :

Ministère de l'Environnement.

2590

M. MICHEL SIMARD :

2595 Oui, madame la présidente, étant donné que ces préconsultations-là se sont faites avec la participation de membres de la Direction régionale, je vais demander à la Direction régionale de réagir à cette question.

M. ROBERT MARCOTTE :

2600 Madame la présidente, il y a un représentant de la Direction régionale qui a assisté en tant qu'observateur à ces séances d'information publiques dirigées par Intersan.

LA PRÉSIDENTE :

2605 Très bien. Et la question qui est posée, ça va être une question un peu plus technique là, lorsque dans la littérature on utilise le terme *bioréacteur*, est-ce que c'est pour décrire justement le fait qu'il y a une réinjection de lixiviat et décomposition plus rapide de la matière organique ou si ça fait référence à l'utilisation de l'énergie qui est produite à ce moment-là par le méthane qui est libéré plus rapidement?

2610

M. COLIN BILODEAU :

2615 L'utilisation du terme *bioréacteur*, comme on l'a dit au départ, c'est simplement un lieu d'élimination conventionnel dans lequel, qui est imperméabilisé, dans lequel on fait de la récupération des lixiviats mais qu'on va réinjecter à l'intérieur du lieu d'enfouissement, tout simplement pour être capable d'accélérer la dégradation de la matière organique et inapter plus rapidement cette matière organique là qu'on va retrouver à l'intérieur du lieu d'enfouissement.

2620 Alors, c'est un terme général, si vous voulez, qui est utilisé ou un terme qui est utilisé dans la littérature, mais dont on ne traitera pas spécifiquement, si vous voulez, dans les règlements tout simplement.

LA PRÉSIDENTE :

2625 D'accord. Et qu'il y ait ou non utilisation de l'énergie qui est produite.

M. COLIN BILODEAU :

2630 Il n'y a aucun lien qui est fait avec l'utilisation d'énergie dans le règlement parce que ça ne fait pas partie du règlement en tant que tel. On peut parler de valorisation tout simplement, mais de façon très large. Mais au départ, ce qui est prévu dans le projet de règlement, c'est et de captage dans les lieux d'enfouissement qui ont des volumes importants, on oblige le captage et une élimination et/ou valorisation en même temps, si c'est possible.

2635

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Le projet que vous allez évaluer, le ministère de l'Environnement, c'est un lieu d'enfouissement sanitaire où il y a présence d'un bioréacteur, où on réinjecte, ou c'est un projet où, en plus de cela, on valorise les biogaz?

2640

M. COLIN BILODEAU :

Ce qu'on étudie au niveau du service des matières résiduelles, c'est un lieu d'enfouissement technique qui, lui, va utiliser un principe de recirculation des eaux de lixiviation en tant que tel. La valorisation, je parle toujours pour le service des matières résiduelles, la valorisation est un aspect qui éventuellement peut être étudié, si vous voulez, par les évaluations environnementales, mais qui normalement n'est pas lié à la réalisation du projet lui-même quand on parle d'élimination de matières résiduelles.

2645

2650

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire:

Mais va-t-il faire partie de votre évaluation du projet? Lorsqu'on fait une analyse au ministre, on lui fait part des avantages et des inconvénients d'un projet. Est-ce que l'aspect valorisation des biogaz va être un élément que vous allez retenir dans votre recommandation au ministre quant à l'acceptabilité de ce projet?

2655

M. COLIN BILODEAU :

S'il y a une valorisation qui est prévue, effectivement on va en tenir compte. Mais dans le projet à l'heure actuelle, il n'y a rien qui nous a été déposé à ce niveau-là. Il y a simplement des intentions. Donc, on va l'étudier simplement au niveau élimination et respect du projet de règlement.

2660

2665

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2670

Un complément du côté du promoteur?

M. HUBERT BOURQUE :

Oui, effectivement, la réglementation actuellement ne reconnaît pas la technologie bioréacteur, mais il faut comprendre qu'il y a beaucoup d'intérêt dans cette technologie à travers l'Amérique du Nord, même au point que nos présentations sur Saint-Sophie se font principalement aux États-Unis.

2675

2680 Récemment, j'ai présenté en Floride, au New-Jersey, à New-York, en Californie, nous
avons eu une présentation qui a été faite en Italie récemment, et l'intérêt du United States
Environmental Protection Agency, l'Agence de protection environnementale des États-Unis, est
d'évaluer cette technologie et de changer la réglementation
pour la reconnaître comme approche qui est différente de l'approche de *sanitary landfilling*. Et au
point où nous avons eu des demandes de données du US EPA à travers son consultant pour le
2685 projet de Sainte-Sophie.

Alors, malgré qu'à l'heure actuelle il n'y a pas une reconnaissance officielle de
réglementation, c'est l'intention des départements d'environnement dans certains États de la
reconnaître.

2690 La difficulté, la différence entre la réglementation québécoise et la réglementation
américaine, c'est qu'aux États-Unis, ça prend un projet de recherche pour permettre la
recirculation de liquide dans un lieu d'enfouissement. Alors, les projets de bioréacteur aux États-
Unis sont faits sous un projet, une partie de la réglementation qui permet de faire de la
2695 recherche. Le projet de Sainte-Sophie est un projet qui a intéressé beaucoup les chercheurs
américains.

Et la définition de bioréacteur vient d'une recherche qui s'est faite en partenariat avec six
universités en Floride, et qui a été l'objet du premier texte sur le bioréacteur qui s'intitule *Design
and Operation of Bioreacting Landfills*, par les auteurs Reinhart et Townsend. Alors, c'est ça qui
2700 a précipité l'intérêt dans la technologie du bioréacteur en Amérique du Nord et à Sainte-Sophie.

LA PRÉSIDENTE :

2705 On reviendra sur la technologie du bioréacteur, d'un lieu d'enfouissement technique avec
utilisation d'un bioréacteur, pour être plus précis, peut-être demain après-midi.

Pensez-vous être ici demain après-midi pour ces questions-là?

2710 **M. NORMAND BEAUDET :**

Fort probablement, mais ma question n'a pas été répondue, si je peux me permettre.

LA PRÉSIDENTE :

2715 Oui, allez-y.

M. NORMAND BEAUDET :

2720 C'est que moi, je ne demandais pas des conseils techniques, je parlais d'une question
éthique. Je vous dis que le promoteur a fait une campagne, que je juge partielle et qui est bien le

lieu de faire, on a été inondé de ces documents dans la région, il y en a eu des centaines de milliers.

2725 Ma question visait le ministère de l'Environnement, une question étique. Est-ce que, en s'associant à ce promoteur dans le cadre de ces préconsultations, est-ce qu'il ne manque pas à l'étique, est-ce qu'il ne donne pas l'impression justement qu'il ne s'agit pas d'enfouissement. On a regardé même à travers l'étude technique, le mot *enfouissement* n'apparaît à peu près jamais. Alors, c'est cette question-là plus précisément. Pas une question de technique. Je vous parlais du bioréacteur comme un élément qu'ils utilisent.

LA PRÉSIDENTE :

2735 D'accord. Alors, la position du ministère de l'Environnement comme accompagnateur d'un promoteur, est-ce que c'est une approche que vous utilisez toujours? Est-ce que vous avez eu du questionnement de la part d'autres citoyens à travers le Québec sur le cheminement que le ministère effectue lors de l'analyse des projets concernant spécifiquement les lieux d'enfouissement sanitaire, lieux d'enfouissement technique pardon, et pas spécifiquement par rapport à un promoteur donné mais en général. Je comprends la question que c'est en général sur l'aspect étique ou neutralité si vous voulez.

M. MICHEL SIMARD :

2745 Disons que dans l'orientation qui est préconisée dans les projets qui sont soumis au ministère de l'Environnement, on suggère d'amorcer de la consultation avec les citoyens le plus tôt possible dans la procédure. Et souvent, la consultation se fait lors des audiences publiques mais, dans ce cas-ci, c'est un cas véritablement particulier où le promoteur est allé vraiment de l'avant au niveau préconsultation si on veut, mais ça c'est une chose qui allait dans le sens... c'est une initiative que le promoteur a prise.

2750 À ce moment-là, il y a aussi des initiatives qui ont été prises, comme mon collègue mentionnait, par un représentant de la Direction régionale de suivre ces activités de préconsultation là, mais disons on n'a pas de position à prendre comme telle là-dessus. Le ministère n'a pas pris de position globalement sur cet aspect-là, n'a pas à prendre de position là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

2760 Bien, quand même, est-ce que la pratique qui a été utilisée ici est la même partout au Québec, par rapport à l'accompagnement qui est fait à un promoteur en préconsultation? Je pense que c'est ça la question. Est-ce que c'est courant ou si c'est dépendant des dossiers et selon la volonté du chargé de projet?

M. MICHEL SIMARD :

2765

La démarche, comme je vous disais, la démarche de préconsultation qui a été faite ici, à ma connaissance, on n'a pas de précédent. On n'a pas d'autres exemples de démarche qui a été faite à ce niveau de préconsultation là, d'ateliers de consultations qui ont été faites. Il n'y a pas d'autres dossiers qu'on connaît qui ont eu ce niveau de...

2770

LA PRÉSIDENTE :

Il y a beaucoup de gens qui lèvent la main. On va aller voir derrière.

2775

M. HERVÉ CHATAGNIER :

Ce qu'on pourrait rajouter, c'est que la préconsultation, c'est quelque chose qui est prévu dans la directive. D'ailleurs, on incite fortement les promoteurs dans tous les projets, pas seulement les projets de LES, de consulter en tout début de procédure pour pouvoir bonifier le projet. Et le fait qu'il y ait un représentant du ministère qui soit là comme observateur est complètement... c'est un observateur indifférent.

2780

LA PRÉSIDENTE :

2785

Alors, ce n'est pas nécessairement une pratique courante. Est-ce que c'est une pratique courante?

M. HERVÉ CHATAGNIER :

2790

C'est-à-dire qu'on essaie d'en faire une pratique courante, la préconsultation à la consultation.

LA PRÉSIDENTE :

2795

Oui, ça, la préconsultation, on comprend, parce que c'est inscrit dans la directive et c'est demandé par le ministre. Mais la présence du ministère à cette préconsultation.

M. HERVÉ CHATAGNIER :

2800

C'est-à-dire que ça arrive de temps à autre qu'on envoie des observateurs pour voir ce qui se passe, mais ces gens-là ne participent pas de façon active aux discussions.

LA PRÉSIDENTE :

2805

D'accord. Alors, ils sont là comme observateurs.

M. MICHEL SIMARD :

2810 Comme observateurs ou sinon pour fournir des informations, au besoin. Le rôle qu'ils ont à effectuer à ce moment-là, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2815 D'accord.
Du côté du promoteur?

M. HUBERT BOURQUE :

2820 Madame la présidente, je pense que la question a été répondue. C'est un modèle que non seulement qui est servi dans la préconsultation, mais qu'on a demandé dans le comité de vigilance, le rôle du ministère est simplement comme personne-ressource, pour s'assurer que les membres du comité puissent avoir des individus qui puissent faire une interprétation indépendante des données qui sont mises sur la table. Alors, nous ne considérons pas que le représentant du ministère est un membre du comité mais simplement une personne-ressource.

2825

LA PRÉSIDENTE :

2830 D'accord. Si vous avez des questions, je vous demanderais de vous inscrire au registre, parce qu'autrement la sténotypiste ne pourra pas prendre votre information.

2830

Alors, on va demander madame Bélanger, s'il vous plaît.

Mme STÉPHANIE BÉLANGER :

2835 Bonsoir! Mon nom est Stéphanie Bélanger. Je suis présentement une résidante de Saint-Hippolyte, mais j'ai été résidante à Sainte-Sophie pendant 21 ans. J'aurais aimé rester plus longtemps, mais j'ai eu une écoeurantite du zonage et du dézonage.

2840 Dans le passé, on a refusé de dézoner certains terrains pour la construction de maisons. Moi-même, il y a trois ans, j'ai voulu me construire sur une terre familiale à Sainte-Sophie, sur la 4e Rue, proche de ma mère et de ma famille, il a fallu que je paye pour avoir une étude de mon dossier. Finalement, le temps a passé. C'était tellement long que j'ai finalement acheté une maison ailleurs, dans une autre municipalité. Tout cela sous prétexte qu'il s'agissait d'une zone agricole.

2845

Alors, j'aimerais savoir pourquoi vous cédez si facilement 65 acres de cette même terre agricole, je veux répéter, cette même terre agricole à Intersan pour y enfouir des déchets.

LA PRÉSIDENTE :

2850

Alors, c'est exactement au même endroit où vous, on vous a refusé?

Mme STÉPHANIE BÉLANGER :

2855

À quelques kilomètres. Ce n'est pas très loin. La 4e Rue puis Intersan, ce n'est vraiment pas très loin. C'est la même terre, on s'entend là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

2860

Alors, est-ce que le ministère de l'Agriculture... est-ce que quelqu'un a une référence? Allez-vous pouvoir être ici demain après-midi?

Mme STÉPHANIE BÉLANGER :

2865

Moi, non.

LA PRÉSIDENTE :

2870

Alors, on va poser votre question au ministère de l'Agriculture, il va être ici demain après-midi.

Mme STÉPHANIE BÉLANGER :

2875

D'accord, parfait.

LA PRÉSIDENTE :

2880

Pour supporter votre questionnement, ce serait utile d'avoir l'emplacement exact. Parce qu'on a vu la décision de la CPTAQ pour le dézonage et ça fait référence à la qualité des sols. Alors, c'est dans la même région que...

Mme STÉPHANIE BÉLANGER :

2885

Oui, mais c'est parce que moi, ce que j'ai de la misère à comprendre, c'est que moi, c'est un petit terrain sur la terre familiale. Déjà, ce terrain-là m'était donné par la famille. Donc, je ne le payais pas. C'était familial. Et on m'a dit que c'était zoné agricole, je devais faire une demande.

2890

J'ai envoyé des sous. J'ai envoyé ma demande. Après quelques mois, je me suis tannée, j'ai dit: «Finalement, je vais aller à Saint-Hippolyte.» Là, on m'a appelé parce qu'il manquait des dossiers, puis là c'était compliqué. Ma mère devait aller témoigner ou appeler. Là, j'ai dit: «Laissez faire, là. C'est correct.»

2895 Finalement, j'ai laissé faire. Puis là, j'apprends qu'ils vont laisser 65 acres proches du petit terrain que je demandais pour enfouir des déchets. Excusez, là, mais je trouve ça ridicule.

LA PRÉSIDENTE :

2900 Alors, on va demander à la représentante du MAPAQ d'expliquer l'approche concernant le dézonage.

Mme STÉPHANIE BÉLANGER :

Parfait. Est-ce que je peux poser ma deuxième question?

2905 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

Mme STÉPHANIE BÉLANGER :

2910 Je n'en avais pas, mais finalement quand j'ai entendu monsieur, j'ai dit: «Je vais en poser une autre» sur la compensation.

2915 Il parlait qu'il y a des personnes qui n'étaient pas bien, donc Intersan a racheté les maisons. Si je comprends bien, Intersan va racheter toutes les maisons que les personnes se sentent, mon Dieu! comment...

LA PRÉSIDENTE :

2920 Incommodées.

Mme STÉPHANIE BÉLANGER :

2925 ... incommodées par soit l'odeur, le bruit ou la peur du futur, la pollution, tout ça. Ça veut dire que tous les gens qui sont dans la salle lèvent la main, puis ils disent: «Je suis incommodé par l'odeur», on fait un petit chèque et «J'achète votre maison»?

LA PRÉSIDENTE :

2930 D'accord.

M. HUBERT BOURQUE :

2935 La réponse, c'est non.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, à ce moment-là, on comprend que ce n'est pas généralisé, mais vous proposez des critères? Comment ça va fonctionner?

2940

M. HUBERT BOURQUE :

Le critère a été premièrement de reconnaître une demande qui a été faite par certains voisins et Intersan n'a pas passé de jugement sur les raisons. Il s'agissait simplement des gens qui étaient sur la 1ère Rue.

2945

Alors, ça a été fait sur une base d'évaluation du terrain, de la maison et finalement une entente d'achat. Mais ce n'est pas une approche généralisée. C'était simplement des gens qui ont exprimé un désir de pouvoir vendre leur maison et puis s'établir. Alors, ce n'est pas une situation que Intersan offre at large, simplement certains particuliers qui ont fait une demande. Et il faut comprendre aussi, c'est des gens qui étaient presque sur nos terres. Alors, on n'a pas passé de jugement, on a simplement établi un mécanisme avec chaque particulier.

2950

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Excusez-moi. Est-ce qu'il s'agit de personnes qui étaient incommodées par le site actuel ou de personnes qui appréhendaient être incommodées par le projet?

2955

M. HUBERT BOURQUE :

Je dirais, dans la plupart des cas, par le site actuel. Alors, ils nous ont fait une demande. Ils sont venus nous voir et ils ont dit: «Bien, est-ce que vous seriez prêts à faire un achat?»

2960

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Et combien sont allés vous voir comme ça?

2965

M. HUBERT BOURQUE :

Je vais demander à monsieur Brien. On n'a pas les chiffres exacts, on peut vous fournir...

2970

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Est-ce que c'est possible de nous fournir l'information?

2975

M. HUBERT BOURQUE :

2980 On s'engage à le faire.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

2985 Merci.

Mme STÉPHANIE BÉLANGER :

Est-ce que je peux juste dire quelque chose?

2990 **LA PRÉSIDENTE :**

Une question?

Mme STÉPHANIE BÉLANGER :

2995

Bien, ce n'est pas une question. Bien, c'est parce que s'il y a six personnes qui ont été incommodées pour le site présent, il y en a combien qui vont être incommodés pour l'autre site? Parce que je pense que tous les gens dans la salle se sentent incommodés.

3000 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Vous demandez quelle est la prévision pour la zone qui pourrait être incommodée également concernant le projet.

3005 **M. HUBERT BOURQUE :**

3010 Premièrement, d'une façon générale, le projet futur est de la même taille que le projet actuel. Alors, les achats qui ont été faits ont été faits par rapport au site actuel, qui définit une distance. Alors, puisque le projet proposé est de la même taille, alors ce qui a été fait déjà satisfait en grande partie le projet proposé.

Alors, dans notre opinion, et on peut vous fournir plus de détails, les actions qui ont déjà été posées pour l'achat de maisons dans le terrain, non seulement répondent à la situation actuelle mais répondent à la situation telle que proposée.

3015

LA PRÉSIDENTE :

Un complément d'information d'une personne-ressource justement. Monsieur Aubin.

3020 **M. MARC AUBIN :**

Oui, du Comité consultatif agricole. Je pense que la première question de madame Bélanger s'adresse plutôt à la CPTAQ. Ce serait de justifier sa décision par rapport à sa demande précédente et non pas...

3025

Le ministère de l'Agriculture va se trouver un peu mal pris de répondre à une telle question, puisqu'il n'a pas l'administration de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, puisqu'il n'a pas rendu la décision. Donc, je pense que ça s'adresse plus à la CPTAQ qu'au ministère.

3030

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Mais cependant, le ministère de l'Agriculture peut demander de l'information à la CPTAQ.

3035

M. MARC AUBIN :

Certainement, certainement.

3040 **LA PRÉSIDENTE :**

Étant donné qu'on n'a pas invité la CPTAQ, on pourra leur adresser une question par écrit.

3045 **M. MARC AUBIN :**

Puis madame pourrait avoir accès aussi à la décision de la CPTAQ. Ça pourrait l'orienter sur quels ont été les motifs de l'acceptation de la demande. Donc, peut-être on pourrait lui donner une copie de la décision de la CPTAQ dans le dossier.

3050

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien, merci.

Ça va?

3055

Mme STÉPHANIE BÉLANGER :

Oui.

3060 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Madame Rosetta Tomasselli Bélanger.

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

3065

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

3070

Bonsoir!

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

3075

Je suis la maman de Stéphanie et je voudrais poser une question à la suite des questions de Stéphanie.

3080

J'aimerais savoir, les 65 acres de terres qui ont été dézonés, est-ce qu'on pourrait avoir un rapport sur ces terres-là pour savoir leur valeur. Je pense qu'il y a une cote. Est-ce que je me trompe qu'il y a une cote sur les valeurs des terres? Est-ce qu'on pourrait savoir quelle sorte de terres qu'on va destiner à des déchets? Est-ce que c'est possible d'avoir ça?

LA PRÉSIDENTE :

3085

Oui, oui, ça existe.
Monsieur Bourque.

M. HUBERT BOURQUE :

3090

Dans le 65 hectares – un hectare, c'est 2.4 acres – il y a 53 hectares qui vont être désignés pour le projet bioréacteur.

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

3095

Je voudrais savoir la qualité du sol. Parce qu'on m'a dit que c'était des terres très fertiles. Et comment ça se fait qu'on les gaspille comme ça facilement?

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

3100

Monsieur Bourque, pour votre information, dans la décision de la CPTAQ, la qualité des terres est indiquée. Alors, si vous avez avec vous cette décision, vous allez avoir la réponse.

M. HUBERT BOURQUE :

3105

Alors, monsieur Légaré est en train de vous trouver la réponse précise pour la question qui a été posée.

LA PRÉSIDENTE :

Pendant qu'on cherche l'information, est-ce que vous avez une autre question?

3110

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

Oui, oui. L'autre question, c'est, bon, un tel projet, c'est un gros projet, je trouve. Il engage l'avenir de Sainte-Sophie. Alors, au départ, pourquoi n'a-t-on pas fait un sondage plus structuré auprès de la population? Parce que moi, je l'ai su juste en octobre et je l'ai su justement à travers ce que Intersan envoie, là. Il y a un petit journal Enviro Express. Je l'ai su juste à travers ça.

3115

Alors, moi, ce serait une question à la municipalité, à nos élus. Comment ça se fait qu'ils ont pris cette décision-là qui engage toute la population, tout Sainte-Sophie? Moi, j'en ai parlé autour de moi, personne ne le savait. Je trouve ça épouvantable, moi, une chose comme ça.

3120

Puis pour appuyer ça, on a une revue que le conseil, on reçoit aux trois mois. C'est une revue qui est excellente. Elle est très bien faite, et je les félicite là. Ils parlent de tout dans cette revue-là. Et celle-là, c'est celle du mois de septembre, il n'est pas question mais pas du tout nulle part, je l'ai passée page par page, et il n'est pas question de ce projet-là. On dit juste à un moment donné que... je peux vous le dire. La seule chose qu'ils disent sur Intersan, ils disent:

3125

«Comme vous le savez, Intersan a réduit ses activités et du même coup ses redevances. Et les revenus de la sécurité publique sont moindres, ce qui affecte notre budget. Par contre, une nouvelle construction devrait compenser.»

3130

C'est la seule chose qui touche à ce projet-là. Est-ce que c'est normal? Moi, je trouve que c'est bizarre, étrange.

3135

LA PRÉSIDENTE :

Alors, là, on a une autre question. Préparez-vous la municipalité, peut-être que vous allez avoir des recherches à faire demain matin.

3140

M. ANDRÉ CHARRON :

Madame la présidente, je peux répondre. Je suis content que les gens lisent Le Contact, c'est un document qu'on est fiers.

3145

Nous ici, Le Contact est distribué à tous les trois mois, de façon trimestrielle. Ça a passé au mois de septembre. Moi, incluant moi, j'ai été convoqué ici pour le bureau des enquêtes publiques au mois de... fin octobre, début novembre. C'est évident que si nous avions su, la ville, qu'il y avait un bureau d'enquête publique, on l'aurait mis dans Le Contact. Le Contact a sorti au mois de septembre. Le prochain est en impression à partir de demain.

3150

LA PRÉSIDENTE :

3155 D'accord. Mais là, je comprends la question, que ce n'est pas par rapport à l'existence d'une commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement la question, mais plutôt sur le projet d'agrandir le site d'enfouissement sanitaire.

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

3160 C'est ça, à l'état projet.

LA PRÉSIDENTE :

3165 Depuis quand savez-vous, la municipalité, qu'il y a un projet qui est développé par Intersan d'agrandir et quelles ont été les démarches que vous avez prises pour informer la population sur cette question?

M. ANDRÉ CHARRON :

3170 Pour répondre à la question de madame, c'est évident qu'il y a eu toute la procédure de réglementation justement de zonage. Via aussi la MRC, il y a eu le RCI et le schéma d'aménagement. Toute la procédure a été faite selon les normes.

3175 C'est évident que Intersan, c'est une compagnie privée. Ça respectait notre réglementation municipale. Et par la suite, Intersan, on a eu les autorisations de l'Environnement, on ne pouvait pas aller à l'encontre des demandes au niveau du ministère.

LA PRÉSIDENTE :

3180 Cependant, concernant d'autres projets qui sont susceptibles de s'implanter dans la région, est-ce que c'est dans votre pratique d'informer les citoyens du fait qu'il y a un projet qui s'en vient dans la région?

3185 **M. ANDRÉ CHARRON :**

3190 Effectivement quand il y a une nouvelle compagnie, comme il y a une fromagerie qui va s'implanter ou qui s'est implantée, pardon, récemment, il y a un centre médical qui va s'implanter, oui, à tous les trois mois monsieur le maire et le conseil vont informer la population le plus possible.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3195

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

À quelle étape d'un projet informez-vous la population, justement? Est-ce que c'est dès que vous en êtes saisis ou si c'est au moment où le règlement de contrôle intérimaire va être adopté par une MRC? À quel moment exactement informez-vous la population? C'est un peu ça que madame cherche à savoir.

3200

M. ANDRÉ CHARRON :

Nous invitons toute la population à venir aux séances du conseil. Nous, ici, on a un Contact à tous les trois mois. Dans d'autres villes, ils ont un bulletin d'information à tous les mois. Nous, malheureusement, c'est à tous les trois mois. La population est invitée au conseil de ville le premier lundi de chaque mois.

3205

3210

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

Est-ce que je peux dire quelque chose?

LA PRÉSIDENTE :

3215

Oui.

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

3220

Au mois de septembre, quand la revue est sortie, déjà le conseil avait accepté.

LA PRÉSIDENTE :

3225

Déjà le conseil était au courant du projet.

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

Puis ils avaient accepté. Oui ou non?

3230

M. ANDRÉ CHARRON :

Oui. Nous avons modifié toute la réglementation et le schéma d'aménagement.

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

3235

Bien, moi...

LA PRÉSIDENTE :

3240

Alors, la question, vous me la dirigez.

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

3245

Excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

Votre question, c'est finalement pourquoi dans la revue Contact les citoyens n'ont pas été informés plus tôt.

3250

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

3255

Oui. Disons que ça aurait pu être, disons, par un journal, par un papier qu'on passe dans les boîtes aux lettres. C'est juste un exemple. Parce que je trouve qu'il est bien fait, puis il parle de tout, de toutes les choses. Comme il parlait de la fromagerie, des choses comme ça. Alors, ça, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

3260

Ça, vous reviendrez en deuxième partie nous dire comment vous voyez ça l'information des citoyens.

3265

Mais cependant, le promoteur, vous avez répondu à une directive. Est-ce que vous avez informé la municipalité au même moment où vous avez informé le ministre de l'Environnement que vous aviez l'intention d'agrandir le site ou à peu près dans la même période?

M. HUBERT BOURQUE :

3270

C'est à peu près dans le même contexte. Il faut comprendre aussi, toutes les opérations que nous avons demandées sont de l'ordre public. Alors, il n'y a rien qui est fait dans ce processus qui n'est pas disponible comme information publique.

3275

Alors, nous avons informé la municipalité en même temps que nous avons fait notre première demande, ainsi qu'à toutes les étapes qu'il fallait passer à travers pour le RCI, pour la CPTAQ, etc. Alors, il y a une obligation de notre part de le faire, une obligation de la MRC de le faire et nous avons respecté toutes les procédures à suivre.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

3280 Ma question s'adresse à monsieur Godin de la MRC de la Rivière-du-Nord. Est-ce que vous pourriez nous expliquer, monsieur Godin, quel est votre processus d'information, par exemple, au moment...

3285 Il a fallu, j'imagine, adopter un règlement de contrôle intérimaire pour modifier le zonage prévu à votre schéma d'aménagement. Alors, quel est le processus d'information que vous mettez en branle lorsqu'un projet comme celui-là vous est soumis?

M. PIERRE GODIN :

3290 Exactement. En fait, il y a eu plusieurs procédures qui ont eu lieu en 2002.

3295 D'abord, il y a eu une présentation au niveau du Comité consultatif agricole, où le projet a été présenté et où est ressortie une résolution concernant ce projet-là. Ça s'est fait, je pense, en plus d'une séance. Et il y a eu présentation par la suite à la MRC, au niveau du comité des maires de la MRC. Et évidemment, il en est ressorti l'adoption d'une résolution vers le mois de novembre 2002. Et par la suite, évidemment, il y a eu des avis de motion, avis de projet de règlement de déposés également. Et en décembre, tel que le prévoit la loi, il y a eu également des avis publics qui ont été présentés dans les journaux indiquant qu'il y avait un projet de résolution et projet de règlement qui avaient été déposés au niveau de la MRC concernant ce projet-là.

3300 Par la suite, en fait, il y a eu également une... on a indiqué dans ce même avis-là qu'il y avait un avis public, dans lequel on disait qu'il y avait une consultation publique de prévue sur ce projet-là. Et cet avis de consultation là a eu lieu... en fait, on a annoncé ça pour le 15 janvier. Lors de la rencontre du 15 janvier, c'est une assemblée qui était publique et tout était sous la forme normale, et lors de cette assemblée-là, personne ne s'est présenté lors de cette rencontre-là.

3310 Alors, ça a été annoncé dans le journal Le Nord. Ça a été annoncé dans le journal Le Mirabel également, je pense. Alors, ça fait partie...

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Sous forme d'avis public. C'est bien ça?

3315 **M. PIERRE GODIN :**

D'avis public. Alors, ça a été la procédure qui a été suivie suivant la loi.

LA PRÉSIDENTE :

3320

Mais il n'y a pas eu d'annonce dans la revue Contact.

M. PIERRE GODIN :

3325

Il n'y a pas eu d'annonce dans la revue Contact. En fait, on nous demande de faire les avis dans les journaux. Et notre politique au niveau de la MRC, c'est de faire publier ça dans les deux journaux normalement locaux, qui sont gratuits. Alors, c'est normalement Le Nord et Le Mirabel qui sont les journaux, en fait, connus pour notre région, qui couvrent l'ensemble de la MRC.

3330

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Alors, ça répond à votre question?

3335

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

Est-ce qu'il pourrait nous sortir les articles? J'aimerais bien les voir.

3340

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. PIERRE GODIN :

3345

Pardon?

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

3350

Est-ce qu'on pourrait avoir les articles? Peut-être pas ce soir, là, mais...

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Ce ne sont pas des articles, madame. Ce sont des avis publics.

3355

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

Ou les avis.

3360

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

C'est un petit carré ou un petit rectangle dans un journal.

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

3365 D'accord.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

3370 Pourriez-vous les déposer, monsieur Godin, à la commission?

M. PIERRE GODIN :

Je vais les déposer, tout à fait, madame la présidente.

3375 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3380 Alors, on revient à la première question.

M. PIERRE LÉGARÉ :

3385 Oui, madame la présidente. En ce qui concerne le potentiel agricole des sols, je dois d'abord dire qu'il y a eu une expertise agroforestière qui a été faite pour l'ensemble de la zone d'étude et pour la superficie qui était visée. Cette expertise-là a été réalisée par la firme Urgel Delisle & associés. Elle est déposée devant la commission. Si vous voulez la consulter, madame, c'est le numéro PR-8.14. Alors, c'est un des documents qui est dans les documents
3390 de consultation.

Donc, cette étude-là, alors il y a eu une synthèse de faite qui a été présentée dans l'étude d'impact. Puis le tableau 5.18 de l'étude d'impact du rapport principal, ça nous montre le potentiel agricole des 65 hectares de terre qui sont visés par le projet. Donc, c'est 65 hectares,
3395 ce n'est pas 65 acres. On a entendu tantôt 65 acres. Donc, c'est vraiment 65 hectares.

Alors, ces 65 hectares ont des catégories qui sont indiquées sur le tableau. Donc, on voit des sols de classes 3, 4 et 5, majoritairement des sols de classe 4. Il faut comprendre qu'on est en bordure de la zone de contact argile où les sols sableux sont plus importants. Donc, ça
3400 va être des sols sableux qui ont des propriétés très différentes de ceux de la plaine argileuse qu'on retrouve à Sainte-Anne-des-Plaines.

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

3405 Pour la culture, est-ce que c'est... parce que moi, je vois ça... je voudrais savoir, pour la culture, est-ce que c'est des sols qui sont riches, qui sont fertiles?

M. PIERRE LÉGARÉ :

3410 Alors, c'est des sols...

Mme ROSETTA TOMASSELLI BÉLANGER :

3415 Quand on les cote 3, 4.

M. PIERRE LÉGARÉ :

3420 Quand on regarde les limitations, vous voyez sur le tableau, dans la colonne du milieu, il y a inscrit les limitations au niveau des sols. Les sols de classe 3 - ce qu'ils donnent, c'est une catégorie des sols qui est reconnue, ça, par les inventaires nationaux - donc c'est des sols qui présentent des excès d'humidité et une basse fertilité pour les sols de classe 3 qui couvrent 45 % de la surface.

3425 En ce qui concerne les sols de classe 4, on voit qu'il y a manque d'humidité, basse fertilité ou excès d'humidité, un des deux. Donc, 50 % de la superficie. Puis les sols de classe 5, bien, ça, c'est vraiment des zones qui sont beaucoup plus humides. Donc, il y a des petites zones qui sont plus humides sur le terrain.

3430 Alors, il faut dire que dans le passé, la superficie de 65 hectares, il y a, grosso modo - là, je n'ai pas les chiffres précis - mais il y a une portion qui est en friche, puis il y a une portion qui est en boisé. Alors, donc, ça a déjà été des terres qui ont été cultivées.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

3435 C'est 21 hectares qui est en boisé.

M. PIERRE LÉGARÉ :

3440 Merci, madame. Alors, 21 hectares. Donc, le reste, c'est une friche agricole. Donc, ça a déjà été utilisé pour la culture.

3445 Il y a des types de culture qui sont bien adaptés pour ces types de sol là. La preuve, c'est qu'on voit dans la municipalité des zones qui sont actuellement déboisées pour les fins de l'agriculture, puis c'est des sols qui doivent un peu se comparer, j'imagine, à ceux-là. Donc, c'est des sols qui ont des limitations mais qui peuvent être cultivés.

LA PRÉSIDENTE :

3450 Alors, madame, demain après-midi, on va demander justement à la personne qui va représenter le MAPAQ, Agriculture, de nous expliquer les classes. Parce qu'il y a beaucoup de

gens inscrits. Alors, c'est sûr qu'on ne peut pas aller en profondeur ce soir pour toutes les questions parce qu'il reste encore beaucoup, beaucoup de gens inscrits, on ne fait qu'effleurer certains sujets. Mais inquiétez-vous pas, on va aller plus en profondeur au cours des séances qui vont suivre. D'accord? Merci.

3455

Alors, il y a une personne qui s'est inscrite et qui ne pourra pas revenir à une autre séance. Les autres ont indiqué qu'ils pourront revenir lors d'autres séances. C'est madame Hélène Chatillon. Je lui demanderais de venir tout de suite. Oui?

3460

M. PIERRE GODIN :

Madame la présidente, j'aimerais déposer. J'ai déjà la pièce, en fait, pour démontrer qu'il y a eu parution publique dans les journaux.

3465

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3470

Mme HÉLÈNE CHATILLON :

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

3475

Bonsoir!

Mme HÉLÈNE CHATILLON :

3480

Moi, ma question concerne le volet recyclage, les matières recyclables. Je voulais savoir, présentement le centre de tri, est-ce qu'il suffit à la demande? Est-ce que les matières qui sont ramassées sont bel et bien toutes recyclées? Sinon, qu'est-ce qu'il y a dans le projet par rapport à ça? Est-ce qu'il y a des projets d'agrandissement ou...

LA PRÉSIDENTE :

3485

Monsieur Bourque.

M. HUBERT BOURQUE :

3490

Alors, madame la présidente, premièrement, Intersan a dû interrompre l'opération de son centre de tri pour des raisons de concurrence. Le centre de tri actuellement est localisé pour desservir une région assez limitée. Dans le passé, nous avons eu des volumes de récupération qui étaient assez importants. Nous avons remarqué, suite à une concurrence pour ces matières, que le centre n'était pas positionné pour aller chercher un volume assez intéressant. Alors, pour

3495 une durée, premièrement depuis 2001, nous avons pris la décision de mettre ses opérations en
suspens.

3500 Mais l'intérêt de l'entreprise, premièrement, c'est de reconnaître qu'il y a eu un
investissement qui a été fait dans ce centre et il y a des équipements qui sont performants, qui
existent encore et il y a une possibilité d'en faire une intégration. Alors, premièrement, il va
falloir définir une volonté régionale pour l'opération de cette infrastructure. C'est-à-dire la
planification, qui se fait au niveau de la MRC pour atteindre les objectifs gouvernementaux en
l'an 2008, doit tenir compte d'une vocation de récupération. Et ainsi, les équipements qui sont
complémentaires au CVER, nous, on juge qu'il y a une vocation qui peut aider à atteindre les
3505 objectifs du PGMR.

Alors, il y a une prochaine étape à franchir, et cette étape, c'est de trouver un moyen de
partenariat entre la vision établie dans le PGMR et la volonté et la capacité d'Intersan d'offrir
premièrement des équipements qui existent encore sur le site et d'en faire un ajout. Alors, pour
3510 à présent, cette intégration n'est pas faite, mais nous avons l'intention de le faire.

LA PRÉSIDENTE :

3515 Quel est l'intérêt de la MRC justement à aller vers le recyclage et l'optimisation du
recyclage, si le coût d'enfouissement est particulièrement bas?

M. PIERRE GODIN :

3520 Écoutez, madame la présidente, nous sommes actuellement, en fait, à regarder... on
est en train de préparer la présentation du plan de gestion des matières résiduelles. En fait, il
nous manque un élément pour déposer ça au ministère.

3525 Évidemment, le projet CVER nous a été présenté et nous, comme intérêt, évidemment,
la MRC, c'est évident que nous sommes intéressés à tout le processus CVER. Évidemment, il
va avoir une loi de concurrence, en fait, dans les prochaines années à regarder, mais je pense
qu'avec Intersan, ce qui nous a été présenté, il y a un intérêt définitif au niveau de la MRC.

3530 Et au niveau du plan de gestion des matières résiduelles, à venir jusqu'à présent, il y a
des échéanciers qui ont été prévus annuellement. Et je sais qu'actuellement, les municipalités
ont même prévu à l'intérieur de leur budget des sommes d'argent pour déjà la mise en oeuvre du
plan de gestion des matières résiduelles dès l'année 2004.

3535 Alors, maintenant en ce qui a trait au recyclage, ça, évidemment c'est tout à regarder,
à discuter, en fait, avec le promoteur pour voir la remise en place d'un site, d'un équipement de
recyclage et on va voir ce que ça va donner là. C'est des discussions à venir, en fait.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

3540 Peut-être pour les fins des transcriptions, on pourrait dire ce que veut dire CVER - alors je vais me proposer pour le faire - c'est le centre de valorisation environnementale des résidus.

LA PRÉSIDENTE :

3545 On reviendra certainement sur cette question, parce que plusieurs des requêtes font référence à la valorisation, à l'adéquation entre le projet du promoteur et à l'atteinte des objectifs, la politique. Et la porte-parole de Recyc-Québec écoute les discussions avec beaucoup d'intérêt, je pense elle aura certainement son mot à dire dans les séances qui vont suivre sur cet aspect-là.

3550 Parce qu'il y a des objectifs qui ont été établis, il va falloir qu'on revienne sur ces objectifs-là et qu'on voit comment localement, non seulement localement mais aussi la Communauté métropolitaine de Montréal qui utilise le site ici, comment elle voit l'atteinte des objectifs, et aussi le recyclage, comment un projet va compenser, où va pouvoir se faire simultanément l'enfouissement et le recyclage, sans nuire au recyclage finalement.

3555 C'était le but de votre question?

Mme HÉLÈNE CHATILLON :

3560 Oui, mais là, j'en ai une autre. C'est parce que présentement, nous, on n'a pas les petits bacs bleus, puis moi, je lave tous mes petits pots, puis je vais porter ça là-bas, puis tout ça. Puis là, je me suis fait dire que je faisais ça pour rien parce que c'était enfoui. Ça fait que là, je ne sais pas, on parle de concurrent. Mais là, c'est qui? Ça va où là?

LA PRÉSIDENTE :

3565 D'accord. Alors, ça va où tous les beaux petits pots qu'on lave?

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

3570 J'imagine qu'il y a du plastique aussi?

Mme HÉLÈNE CHATILLON :

3575 Oui, oui, oui, tout ça.

M. HUBERT BOURQUE :

3580 Écoutez, je demanderai à monsieur Brien, qui est directeur des opérations, premièrement de répondre à votre question et aussi de répondre à la question de lavage des contenants.

M. DANIEL BRIEN :

3585 Madame la présidente, il y a deux volets, ce que je peux comprendre de la question. Premièrement, au niveau des opérations du site, c'est bien évident qu'il n'y a aucune matière recyclable qui nous arrive de camions de récupération, on parle des contenants de plastique ou de métal qui sont enfouis sur le site. Ça, c'est le premier volet de la réponse. On ne reçoit que des déchets ultimes qu'on peut appeler, pas de matières recyclables, pas de plastique, pas de verre qui sont récupérés, qui sont lavés par les citoyens.

3590 Deuxièmement, au niveau de la collecte comme telle de ces matières-là, dépendamment de la municipalité, les contrats qui sont octroyés dans chaque municipalité, c'est des transporteurs indépendants. Nous, on fait aussi ce type de collecte là. Dans cette municipalité-là, actuellement, je ne le sais pas. Mais le transporteur a toujours une entente avec un centre de tri et, en fonction du contrat qui est octroyé par les municipalités, est tenu
3595 d'apporter ces matières à un centre de tri pour les faire valoriser.

LA PRÉSIDENTE :

3600 Recyc-Québec, madame Auger.

Mme DENISE AUGER :

3605 Oui, madame la présidente, actuellement, il y a 36 centres de tri au Québec. Donc, les citoyens qui mettent leurs matières résiduelles dans le bac, ces bacs-là sont acheminés vers ces centres de tri là.

3610 Les taux de rejets habituel des centres de tri, il y a eu une enquête qui a été réalisée par Recyc-Québec et les 32 centres de tri, c'était entre 4 % et 7 % de taux de rejets. Naturellement, c'est certain que ces rejets-là sont acheminés dans un lieu d'enfouissement sanitaire.

3615 Il y avait quatre centres de tri qui avaient des taux de rejets plus élevés, qui variaient entre 25 % et peut-être 40 %. Mais ces quatre centres de tri conditionnent seulement des très faibles quantités de matières résiduelles. C'est des petits centres de tri qui ne sont pas mécanisés et tout ça, et qui ramassent aussi les matières de façon pêle-mêle. Donc, à ce moment-là, les taux de rejets sont plus élevés. Mais habituellement, tout ce qui est acheminé aux centres de tri est recyclé.

Mme HÉLÈNE CHATILLON :

3620 Mais à quel centre de tri ça va présentement?

LA PRÉSIDENTE :

3625 D'accord. Alors, là, spécifiquement madame veut savoir si le travail qui est fait ici, lorsque les gens font la séparation de leurs matières résiduelles, est-ce que c'est acheminé à un centre de tri où il y a une bonne performance en termes d'utilisation. Est-ce que quelqu'un a la réponse?

Mme CHANTAL LEVERT :

3630 Moi, je m'en venais juste pour dire où ça s'en va sur la MRC, ici.

LA PRÉSIDENTE :

3635 D'accord.

Mme CHANTAL LEVERT :

3640 C'est juste ça. Je suis la chargée de projet du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC. Ça s'en va tout...

LA PRÉSIDENTE :

3645 Votre nom?

Mme CHANTAL LEVERT :

3650 Chantal Levert. Ça s'en va au tri CFER de Lachute en ce moment, toute la MRC, tous les services qui sont faits ici.

LA PRÉSIDENTE :

3655 D'accord. Alors...

Mme CHANTAL LEVERT :

3660 Et la collecte porte-à-porte n'est pas offerte dans toutes les municipalités. Bien, là, en tout cas, ça s'en vient dans toutes les municipalités avec le plan de gestion. Ça a été adopté, il y a un échéancier que vous pouvez consulter.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Ce serait peut-être utile de le donner l'échéancier.

3665 **Mme CHANTAL LEVERT :**

Le plan de gestion au complet pourrait être fourni même. Je crois qu'on a déjà donné une copie. Les échéanciers, c'est..

3670 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Alors, il est déjà déposé à la commission sous la cote DB-5.

3675 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, on va aller voir si les efforts que vous faites finalement ça vaut la peine. Est-ce que vous avez l'information concernant spécifiquement le centre de tri?

3680 **Mme DENISE AUGER :**

Je n'ai pas cette information-là.

3685 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez vérifier?

3690 **Mme DENISE AUGER :**

Oui, je peux vérifier.

3695 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va vous fournir l'information. Je vous remercie. Ça va?

3700 **Mme LIDIA QUINTANA :**

Alors, bonsoir. Mon nom est Lidia Quintana. Je suis résidente de Sainte-Sophie et j'ai une question concernant la santé.

3705 Premièrement, il faut que je vous informe que j'ai un enfant qui est né avec une maladie rénale. C'est la maladie polykystique de reins. Il a 10 ans aujourd'hui. Et j'ai fait quelques recherches sur Internet et j'ai eu un peu connaissance que ça pourrait être lié à la pollution des eaux. Dans ma famille et dans la famille à mon mari, il n'y a pas de cette maladie et ils disent

3710 que c'est une maladie congénitale. Donc, il vient d'un des deux parents. Nous autres, on a fait de la recherche autour de la famille, il n'y a personne qui a cette maladie. Et on m'a dit à l'hôpital que ça pourrait être un croisement chromosomique, quelque chose comme ça.

3715 Alors, la question que je vais poser, c'est au ministère de la Santé. Alors, je vais la lire. Est-ce qu'il existe des statistiques qui pourraient démontrer un accroissement des maladies congénitales dans la population de Sainte-Sophie et les environs? Est-ce que ça existe?

3720 J'aimerais beaucoup avoir, si possible, un tableau comparatif des 10 dernières années et 20 dernières années. Parce que si Intersan ou le site d'enfouissement existe depuis 40 ans, est-ce qu'il y a un accroissement des maladies congénitales et qu'est-ce qu'une personne est prête à faire pour améliorer cette situation, si ça vient de l'environnement, de l'eau?

LA PRÉSIDENTE :

3725 D'accord. Alors, pendant que monsieur Normandeau se prépare à répondre, j'aimerais avoir quand même un visuel pour nous indiquer géographiquement l'emplacement du site et vous pourriez nous indiquer où vous résidez.

Mme LIDIA QUINTANA :

3730 J'habite dans la fourche allant au club de golf New Glasgow.

LA PRÉSIDENTE :

3735 Alors, est-ce qu'on peut voir ça sur une carte, s'il vous plaît? Avez-vous un pointeur pour que madame nous indique où est-ce que ça se situe?

Mme LIDIA QUINTANA :

3740 C'est environ 2, 3 kilomètres, je dirais, peut-être 2, pas plus que ça.

LA PRÉSIDENTE :

3745 D'accord. Avez-vous une carte qui présente plus globalement la région? On pourrait se situer.

Mme LIDIA QUINTANA :

Puis-je parler? Ma question, je trouve qu'elle est pertinente parce que...

3750 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui. Je ne posais pas la question sur la pertinence. Je comprends très bien la pertinence. Mais pour voir justement votre zone...

3755 **Mme LIDIA QUINTANA :**

La place des eaux, tout ça.

3760 **LA PRÉSIDENTE :**

Exact.

Mme LIDIA QUINTANA :

3765 Oui, je comprends.

LA PRÉSIDENTE :

3770 Demain soir, il y a un spécial sur toutes les questions de qualité de l'eau, l'eau souterraine, etc. Vous ne pourrez pas être là. Cependant, vous pourrez consulter les transcriptions. Si vous avez des questions spécifiques concernant...

Mme LIDIA QUINTANA :

3775 Bien, c'est ça, j'aimerais ça avoir les tableaux que j'ai demandés comparatifs de plusieurs années, 10, 20 ans.

LA PRÉSIDENTE :

3780 D'accord.

M. PIERRE LÉGARÉ :

3785 Madame la présidente, il s'agit de la figure 1.1, localisation générale du projet, figure 1.1, qui se trouve dans l'étude spécifique au transport routier sous la cote PR8.12. Alors, on voit sur cette route-là, on voit New Glasgow. Je ne sais pas si c'est le chemin New Glasgow dont madame parle.

Mme LIDIA QUINTANA :

3790 C'est Achigan Ouest coin New Glasgow que j'habite. C'est vraiment collé au... presque à côté de la 158.

LA PRÉSIDENTE :

3795

D'accord. Votre alimentation en eau potable, elle se fait comment?

Mme LIDIA QUINTANA :

3800

C'est un puits.

LA PRÉSIDENTE :

3805

C'est un puits privé.

Mme LIDIA QUINTANA :

C'est un puits artésien, voilà.

3810

LA PRÉSIDENTE :

Le sens d'écoulement des eaux, est-ce que vous avez des figures?

M. HUBERT BOURQUE :

3815

Oui. Nous avons Michael Snow, qui est l'expert en géologie, qui va pouvoir vous préciser le sens d'écoulement.

M. MICHAEL SNOW :

3820

Oui, bonjour, madame la présidente. Je suis Michael Snow, avec la firme Golder & associés qui a effectué l'étude hydrogéologique pour le projet.

3825

Or, en référence particulière à la résidence de madame, pendant que les gens de support cherchent la figure particulière, la figure va montrer effectivement que le site actuel et le site proposé sont en aval de la résidence de madame. Autrement dit, l'écoulement des eaux se fait du site en s'en allant plutôt vers le sud et non vers le nord.

Mme LIDIA QUINTANA :

3830

C'est plus vers le sud que le nord.

M. MICHAEL SNOW :

3835

Vers le sud, c'est ça, plutôt vers le sud-est, mettons exactement, vers la Ville de Sainte-Anne.

Mme LIDIA QUINTANA :

3840 Est-ce qu'il y a des nappes qui pourraient être touchées?

M. MICHAEL SNOW :

3845 Non.

Mme LIDIA QUINTANA :

Vous avez...

3850 **M. MICHAEL SNOW :**

En fin de compte, effectivement, la zone de recharge se situe légèrement au nord-ouest du site et les eaux rentrent directement là dans la nappe du roc et passent effectivement en dessous de l'argile, en dessous du site à ce moment-là en direction plus vers le sud-est.

3855 Ça fait que physiquement parlant, il est quasiment impossible... bien, il est impossible que s'il y a de l'eau affectée, qu'elle remonte vers votre résidence.

Mme LIDIA QUINTANA :

3860 J'aimerais déposer le document, s'il vous plaît, celui-là, pour qu'on puisse voir...

LA PRÉSIDENTE :

3865 C'est déjà déposé. De toute façon, on va revenir pour tout questionner sur ces aspects de recharge de la nappe, la zone où justement une contamination pourrait intervenir. Parce qu'il y a les eaux de surface, les eaux qui s'écoulent plus en surface dans le sol et les eaux qui s'écoulent plus en profondeur, qui ont une direction différente. Bien, en tout cas, il y a une façon de circuler de façon différente dans le sol. On va revenir avec ça demain.

3870 On pourra prendre vos coordonnées, si vous voulez, pour vous fournir une information particulière avec les cartes.

Mme LIDIA QUINTANA :

3875 Oui, parce que je n'ai pas été plus loin que ça. Je n'ai pas pu trouver d'autres informations concernant ce dossier-là.

LA PRÉSIDENTE :

3880 D'accord, mais on s'en va du côté de Santé et Services sociaux.

Mme LIDIA QUINTANA :

S'il vous plaît.

3885

M. JACQUES NORMANDEAU :

Madame la présidente, à la question de madame Quintana, non, il n'y a aucune donnée précise par rapport à une région concernant les malformations, tous les problèmes de malformation à la naissance qui pourraient survenir. On n'a pas de données spécifiques concernant Sainte-Sophie. On n'a pas aucune indication non plus qu'il y a un excès d'anomalies congénitales. Habituellement, ça nous est signalé; on n'a pas aucune indication en ce sens-là.

3890

Et je voudrais dire pour, dans le fond, peut-être terminer la réponse aussi, c'est que dans le cadre des différentes études de sites d'enfouissement sanitaire au fil des ans que j'ai dû faire, et encore il y a quelques semaines, nous avons étudié la littérature médicale et la littérature épidémiologique sur le sujet. À l'heure actuelle, on n'a pas d'études qui ont vraiment démontré d'une façon sérieuse et certaine un lien entre des sites d'enfouissement sanitaire et des malformations ou des cancers.

3895

3900

La meilleure étude qui a été publiée, c'est celle de Paul Elliot en Angleterre, et elle a été vertement critiquée par les épidémiologistes du monde entier. Et les deux autres études qui ont été publiées, qui sont à peu près pas pire, ce sont les études de Goldberg à Montréal sur le site Miron, donc chez nous au Québec. Et je dois vous dire que leur conclusion, eux autres aussi, ils se sont faits, excusez l'expression, passablement ramasser par le milieu scientifique.

3905

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3910

Mme LIDIA QUINTANA :

Une question par rapport à ce qu'il dit. C'est parce que ces statistiques n'ont pas été faites ou parce qu'il n'y a pas de statistiques dans le sens qu'il n'y a pas eu d'études dans ce contexte-là?

3915

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3920

M. JACQUES NORMANDEAU :

Il n'y a pas eu d'études dans ce contexte-là. Les anomalies congénitales habituellement sont enregistrées. Le registre est loin d'être parfait. Je ne sais pas si ça répond à votre question?

3925

3930

Autrement dit, nous n'avons pas cherché d'anomalies congénitales dans la région ici, par rapport à Sainte-Sophie. Il y a normalement une déclaration, parce que les naissances se font toutes à peu près aux mêmes endroits dans la région, et évidemment on n'a pas personne qui nous a signalé comme quoi il y avait une augmentation des anomalies dans la région.

3935

Et actuellement, étant donné que la littérature scientifique pour d'autres sites d'enfouissement sanitaire n'a pas pu démontrer non plus qu'il y avait une augmentation des anomalies congénitales ou des cancers, nous n'avons pas jugé à propos de faire une étude spécifique pour Sainte-Sophie.

Mme LIDIA QUINTANA :

3940

Est-ce que je pourrais présenter un mémoire? Parce que j'ai des études que j'ai faites moi-même sur Internet et il y a des places où est-ce que ça parle justement de l'interaction.

LA PRÉSIDENTE :

3945

Oui, mais n'attendez pas le mémoire. Si vous avez de l'information que vous pouvez...

Mme LIDIA QUINTANA :

Je l'ai chez nous.

3950

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Vous prendrez contact avec les analystes, puis on va s'occuper de déposer ces documents-là lorsque vous...

3955

Mme LIDIA QUINTANA :

C'est parce que je considère très important de penser à la santé des citoyens de Sainte-Sophie. Il faut penser à la santé, non seulement à l'argent. Donc, pensez donc à nous, citoyens qui vivons ici.

3960

Et j'aimerais bien savoir si les personnes qui travaillent ou qui vont avoir les profits qui vont venir avec tout ça, vivraient à Sainte-Sophie, c'est ça ma question, aujourd'hui et demain.

LA PRÉSIDENTE :

3965

D'accord.

Mme LIDIA QUINTANA :

3970 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3975 Pour ce qui concerne le dépôt des documents que vous souhaitez faire, il serait utile de nous les fournir le plus tôt possible. On va pouvoir les déposer pour que les gens en prennent connaissance.

Mme LIDIA QUINTANA :

3980 Parfait. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3985 Maintenant, du côté d'Intersan, est-ce qu'il y a eu des études qui ont été faites, par exemple aux États-Unis, concernant des sites et sur la question de la santé publique, des études en périphérie de sites que vous opérez ou que des concurrents opèrent et où il y aurait eu des études épidémiologiques qui auraient été faites?

M. PIERRE LÉGARÉ :

3990 Madame la présidente, le chapitre 9 de l'étude d'impact sur l'environnement traite justement des risques ou des impacts, des risques à la santé qui ont été évalués et il y a dans cette section de l'étude des références à certaines études américaines d'importance qui ont été faites sur des sites comparables ou plus grands ou plus petits. Donc, cette analyse-là a été faite
3995 au niveau de la littérature.

4000 Et puis on a aussi fait des modélisations pour vérifier quelles étaient les sources d'exposition auxquelles la population pouvait être exposée. Alors, ça, ça a été réalisé ces modélisations et on a des éléments qu'on pourrait présenter sur ce sujet-là.

LA PRÉSIDENTE :

4005 Mais ça, ça demande plus qu'une dizaine de minutes. Il faudra revenir avec ça. Demain soir, il y a une séance qui est consacrée pour les questions d'eau potable, d'eau souterraine et tout ça, et santé. Alors, je comprends qu'il y a certaines personnes qui ne pourront pas revenir demain, mais ça vaut le coup, c'est très important de s'attarder plus en profondeur sur ces questions-là, puis on va revenir demain sur ces points-là.

M. PIERRE LÉGARÉ :

4010

Alors, juste pour citer, madame la présidente, les grands éléments qui ont été regardés dans l'étude d'impact. Donc, on a regardé quelles étaient les sources d'exposition potentielles. Il y en a deux qui ont été identifiées: les eaux de lixiviation et les biogaz.

4015

Les eaux de lixiviation, je pense qu'on a bien compris que le projet qui était présenté, c'était un bassin, un contenant étanche. À partir de ce moment-là, les fuites qui sont relatives à ce bassin-là sont très minimales. Et à toutes fins utiles, pour la santé, ce n'est pas une préoccupation majeure.

4020

Deuxième source d'exposition, c'est celle des biogaz. Il y a aussi des systèmes de captage de biogaz qui sont prévus, mais il y a des émissions quand même dans l'environnement. Donc, ces biogaz-là ont été évalués, ont été quantifiés, puis on a fait des modélisations pour pouvoir en avoir une idée.

4025

Et puis finalement aussi, on sait qu'il y a dans la littérature, il y a toutes sortes d'impacts sur la santé qui sont des impacts de nature psychosociale, qui sont reliés à des nuisances que les gens pourraient subir dues, je ne sais pas, au trafic, au bruit, aux mauvaises odeurs. Alors si les gens sont exposés à ce genre de nuisances là de façon répétitive, ils peuvent développer des problèmes d'ordre psychosocial qui sont rapportés dans la littérature.

4030

Il y a aussi les risques à la santé liés à la sécurité et à la circulation, et puis sur la santé et la sécurité des travailleurs.

4035

Donc, on a regardé l'ensemble de ces questions-là et ça a fait l'objet de dépôt de documents dans l'étude d'impact.

LA PRÉSIDENTE :

4040

On va revenir demain soir sur ces aspects-là.

Mme DENISE LOCAS :

Madame la présidente...

4045

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

Mme DENISE LOCAS :

4050

... madame Boucher, bonsoir. Je suis la petite dernière.

LA PRÉSIDENTE :

4055 Oui.

Mme DENISE LOCAS :

4060 Je vais essayer de faire vite. Moi, je demeure sur la 1ère Rue.

LA PRÉSIDENTE :

Votre nom?

4065 **Mme DENISE LOCAS :**

Je m'appelle Denise Locas.

LA PRÉSIDENTE :

4070 D'accord, bonsoir.

Mme DENISE LOCAS :

4075 Je demeure sur la 1ère Rue, puis justement j'écoutais les beaux gestes de monsieur Bourque tantôt pour la Montagne d'espoir et le sentier équestre. C'est bien beau tout ça, mais quand tu demeures tout près du site, c'est moins intéressant.

LA PRÉSIDENTE :

4080 On va remettre la carte peut-être pour voir où vous vous situez.

Mme DENISE LOCAS :

4085 Oui. Bien, je suis sur la 1ère Rue à l'est d'Intersan, tout près, tout près. On est quatre maisons. Ensuite, c'est les poulaillers qui sont beaucoup plus loin. Il sait où est-ce que je demeure, monsieur Bourque.

4090 Je voudrais vous dire les désavantages qu'il y a à vivre près d'un site si près. C'est que je ne sais pas comment qu'il a dit ça tantôt, les freins Jacob, bien, ils ne les ont pas la nuit. L'été, on entend les bruits constamment quand on demeure tout près comme ça, là. Puis il y a les odeurs de temps en temps, quoiqu'ils font bien attention.

4095 Mais le désavantage qu'il y a, c'est que si tu veux vendre ta maison, quel avantage que t'as à vendre ta maison? Tu ne peux pas dire aux gens: «Bien, je demeure près du Jardin Botanique», c'est près d'Intersan que tu demeures. Ça nous fait des torts.

4100 Moi, j'ai été voir monsieur Bourque pour vendre ma maison. Il m'a refilée à un directeur qui s'appelait Nicolas Marcotte, je crois, puis je lui ai présenté ce que je voulais, mais je n'ai jamais eu de réponse. Je ne sais pas si ça va à la tête du client, mais il y a des maisons qui se sont vendues dans la rue, puis moi je suis tout près, puis je serais intéressée à vendre.

4105 Mais j'écoutais parler monsieur Bourque tantôt, puis il disait qu'il s'en tenait à l'évaluation des maisons. Si c'est à l'évaluation des maisons, je vous jure que ceux qui vendent, ils prennent une débarque parce qu'on est en zone agricole. Moi, j'ai 5 ½ arpents, c'est assez grand, puis je ne peux pas vendre pour le prix que ça m'a coûté autrefois là.

4110 C'est ce que je voulais demander, s'il y aurait un budget autre que l'évaluation des maisons, s'il y aurait un budget pour acheter les... on est quatre maisons seulement situées tout près. Ensuite, c'est les poulaillers. C'est beaucoup plus loin, puis il n'y a pas de maison. Il y a une maison en face des poulaillers, mais ça n'appartient pas à un particulier. C'est ce que je voudrais savoir.

4115 **LA PRÉSIDENTE :**

 C'est bien.
 Monsieur Bourque.

4120 **M. HUBERT BOURQUE :**

 Madame la présidente, monsieur Brien est actuellement le directeur d'opérations pour le site, qui remplace monsieur Marcotte, et monsieur Brien va se faire un plaisir de rentrer en contact avec vous.

4125 **Mme DENISE LOCAS :**

 Est-ce que je vais avoir une réponse?

4130 **M. HUBERT BOURQUE :**

 Oui, madame Locas, vous allez avoir une réponse. Je vais laisser monsieur Brien reprendre le même engagement.

4135 **M. DANIEL BRIEN :**

 Oui, madame la présidente. Je suis nouvellement arrivé comme directeur du site de Sainte-Sophie. On n'a pas une politique at large d'achat de maisons, on n'est pas dans l'immobilier, mais c'est bien entendu qu'on va considérer ça. Dans le passé, on a fait des acquisitions de maisons, c'est vraiment des études de cas par cas.

4140

4145 Et on ne parle pas de façon systématique d'achat de maisons en fonction de l'évaluation municipale. Quand on parle d'évaluation, c'est fait par des évaluateurs agréés indépendants professionnels, qui tiennent compte de la valeur de la propriété au niveau des taxes municipales et aussi du marché environnant, des maisons semblables qui se sont vendues dans Sainte-Sophie ou au pourtour. Ça fait que c'est vraiment des évaluations indépendantes de la compagnie. Ensuite de ça, il y a des pourparlers, puis on s'entend sur des termes finaux.

LA PRÉSIDENTE :

4150 À ce moment-là, est-ce que ça ressemble plus aux valeurs de propriétés qui pourraient être établies dans le cas lorsqu'il y a une expropriation pour... est-ce que c'est à peu près le même type de comparable ou non?

M. DANIEL BRIEN :

4155 Madame la présidente, on peut regarder différents comparables. Effectivement, quand on regarde, par exemple, la construction d'une ligne électrique ou des trucs du genre, il y a des méthodes d'évaluation que les évaluateurs connaissent bien. C'est une des façons qu'on regarde aussi, mais on regarde aussi beaucoup la valeur marchande au niveau du marché local.

4160 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Donc, ce n'est pas limité à l'évaluation municipale.

4165 **M. DANIEL BRIEN :**

Non, absolument pas. Puis de façon générale, les ententes qu'on a, les gens des deux côtés sont satisfaits.

4170 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, est-ce que vous avez une autre question?

Mme DENISE LOCAS :

4175 Non, présentement, je n'ai pas d'autres questions.

LA PRÉSIDENTE :

4180 Vous allez suivre le dossier de près?

Mme DENISE LOCAS :

Oui.

4185 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, bonne soirée.

4190

Pour les gens qui veulent venir à la visite de terrain demain matin, il faut être ici à 8 h 45.

4195

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ:

4200

LISE MAISONNEUVE, s.o.